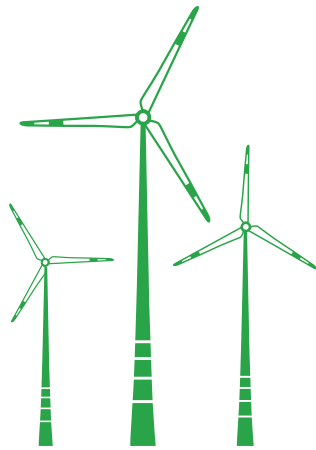


DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

**PROJET ÉOLIEN "GROSEILLE"
COMMUNES DE COULOMBS-EN-VALOIS & DHUISY (SEINE-ET-MARNE)**

SEPE Groseille
Société d'exploitation





PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses procédures coexistent permettant d'informer le public en matière d'environnement. Le dossier de concertation préalable est une procédure facultative mise en place à l'initiative de notre société. Pour l'organisation et le bon déroulement du projet, nous nous sommes appuyés sur le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

L'objectif de cette démarche est d'exposer les grandes lignes réalisées qui permettent aujourd'hui d'envisager un projet et de recueillir les avis et les remarques du public afin de les prendre en compte et de faire évoluer le projet avant sa finalisation. En effet, bien souvent la période « légale obligatoire » de consultation est l'enquête publique. Toutefois, cette enquête publique arrive tardivement dans le développement du projet et à un moment où les implantations définies pour les éoliennes sont compliquées à modifier.

La concertation préalable permet ainsi au public de formuler des observations ou des propositions, et contribue à la réalisation d'un projet le plus consensuel possible.

Cette concertation a lieu à la mairie de Dhuisy du 7 juin 2021 au 6 juillet 2021 inclus. Pour vous informer, nous vous invitons à consulter les différents documents spécifiques au projet ainsi que les pages dédiées à l'éolien sur notre site internet: www.intervent.fr. Il présente le cadre de l'éolien au niveau international et les déclinaisons en France, les étapes d'un projet et met à disposition de nombreux documents de référence.

Deux journées de permanence seront organisées à la mairie de Dhuisy lundi 14 juin et mercredi 23 juin 2021. Pendant toute la durée de la concertation un registre sera disponible et consultable en mairie aux horaires d'ouvertures suivant : les lundis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 13h à 18h.

Vous pouvez également faire part de vos remarques par écrit et/ou nous demander pour échanger directement avec nous et notre responsable local par courrier à l'adresse d'Intervent et par E-mail à l'adresse: info@intervent.fr (en mentionnant COULOMBS-DHUISY en objet).

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société INTERVENT SAS est spécialisée dans le développement des parcs éoliens en France. L'expérience acquise par la société a permis de réaliser de nombreux projets qualitatifs dans des territoires à fort potentiel éolien. Depuis sa création, en 2002, INTERVENT a réalisé 12 parcs éoliens regroupant au total 100 éoliennes pour une capacité de production totale de plus de 200 MW, ce qui représente l'alimentation en électricité d'environ 150.000 foyers.

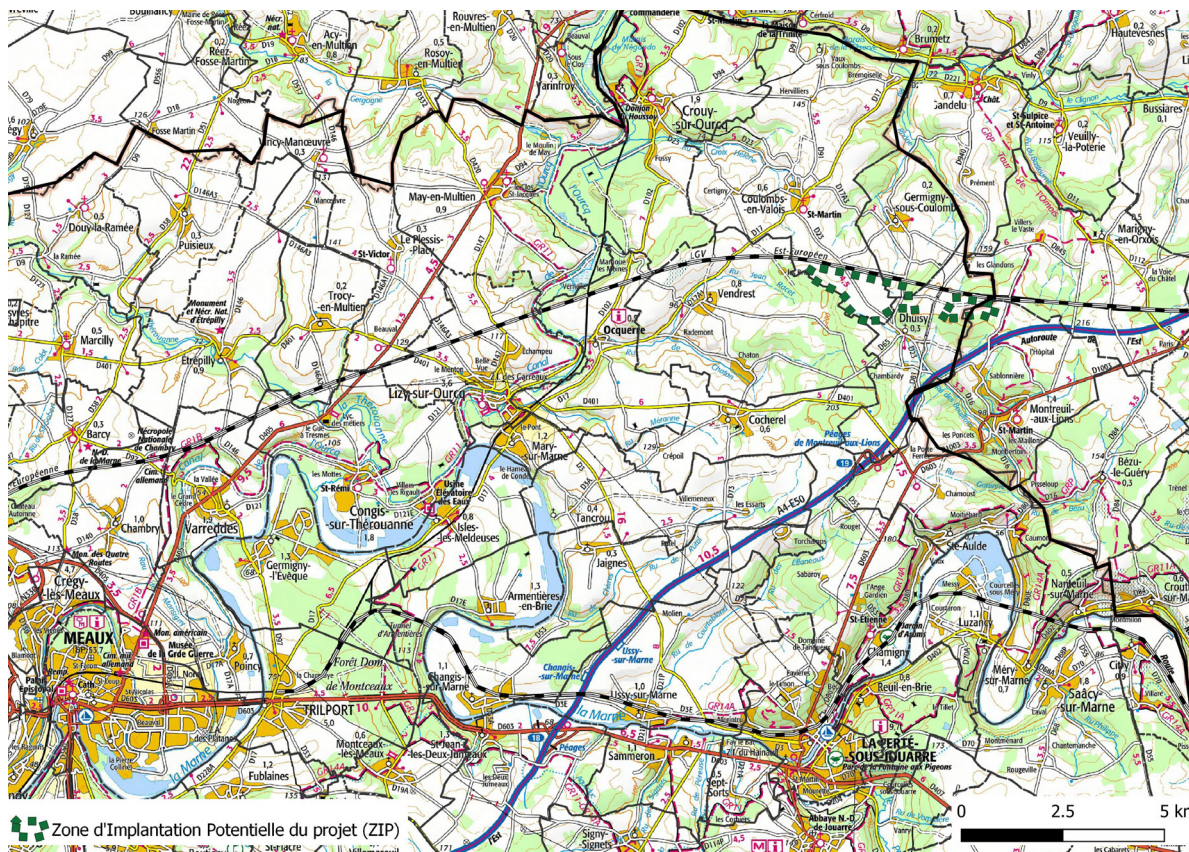
Les 17 collaborateurs de la société répartis au Nord et à l'Est de la France travaillent étroitement avec les acteurs locaux pour les associés aux projets. Ces derniers sont parfois porteurs d'initiatives que la société soutient et accompagne pour réaliser des projets éoliens communs.

Pour les besoins du projet, une société dédiée sera créée : La Société d'Exploitation du Parc Éolien (SEPE) Groseille.

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

INTERVENT

Raison Sociale :	INTERVENT
Forme Juridique :	Société à Action Simplifiée au capital de 1.546.230€
Siège Social :	Tour de l'Europe 183 3 Boulevard de l'Europe 68100 Mulhouse
Téléphone :	+ 33 3 89 66 37 51
N° SIRET :	441 890 076 00033
Code APE :	71.12.B
Qualité des mandataires :	Monsieur Fabrice GOURAT, Président



FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PARC ÉOLIEN **GROSEILLE**

Demandeur: SEPE GROSEILLE
 Région: ILE DE FRANCE
 Département: SEINE ET MARNE
 Canton: LA FERTE SOUS JOUARRE
 Communes: COULOMBS EN VALOIS & DHUISY

CARACTÉRISTIQUES

Activité du projet:	Production d'énergie électrique par utilisation de l'énergie mécanique du vent
Nombre d'éoliennes:	4
Fabricant (prévisionnel):	ENERCON
Type:	E-115
Hauteur pressentie/maximale:	125m/144m
Structure de livraison:	1 à 2 postes de livraison
Puissance unitaire d'une éolienne:	3 à 6 MW

Le projet de parc éolien se trouve sur les bords communaux de Coulombs en Valois et de Dhuisy, à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Meaux, dans le département de la Seine-et-Marne.

Le projet consiste en l'implantation de 4 éoliennes au Sud du bourg de Coulombs en Valois et au Nord-Ouest de celui de Dhuisy.

INTRODUCTION

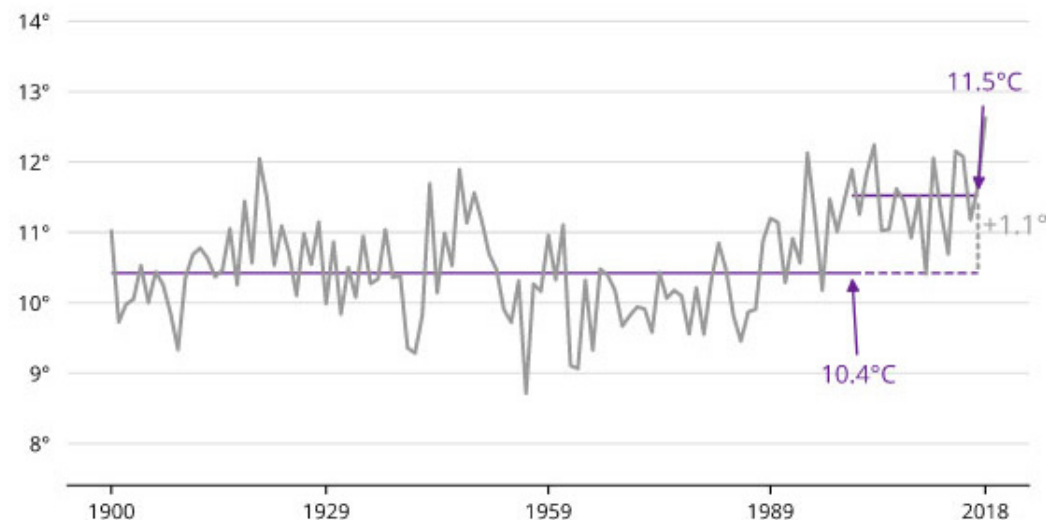
Aujourd'hui, le réchauffement climatique ne peut plus être contesté face à la multiplication des phénomènes. Pas une semaine ne se passe sans être informé d'un nouveau phénomène issu du réchauffement climatique ou d'une catastrophe plus destructrice que la précédente.

Ces phénomènes touchent maintenant tout le globe, confrontant la population mondiale au changement climatique. Depuis plus d'un siècle et demi, les scientifiques ont mesuré une augmentation moyenne des températures de plus de 1°C. Ainsi, les étés caniculaires et les hivers de plus en plus doux deviennent fréquents, bouleversant nos modes de vie.

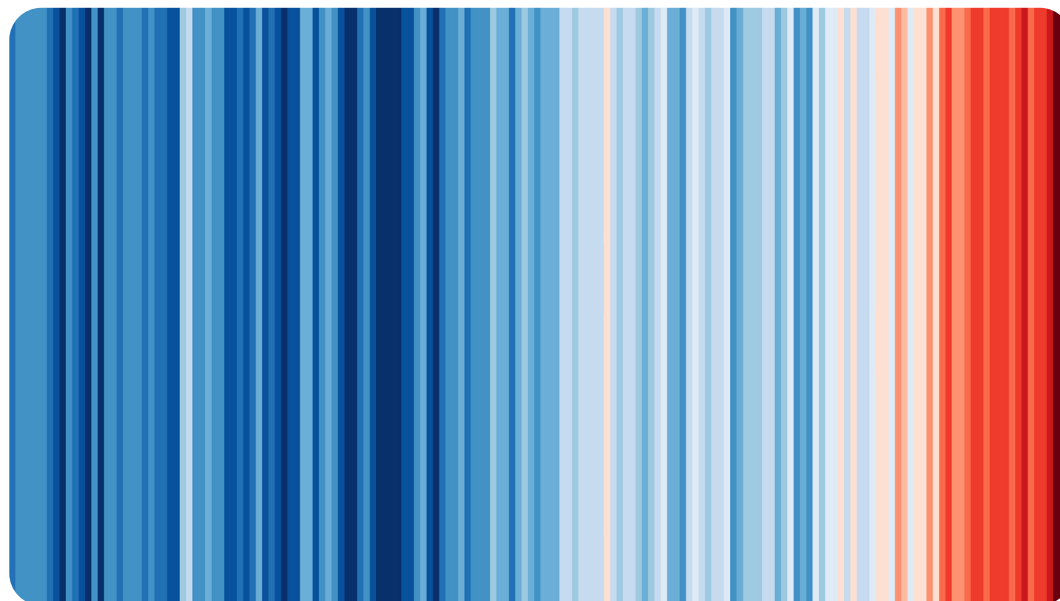
Les années 2019 et 2020 sont des exemples flagrants des conséquences de la dégradation des conditions climatiques de la planète. Les records de chaleur partout dans le monde (été le plus chaud jamais enregistré en 2020) et la multiplication des incendies (Sibérie, Australie, Californie) illustrent des phénomènes et des catastrophes qui se reproduiront fréquemment dans les années à venir.

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire de changer nos modes de consommation et de production. Cela passe notamment par le développement des filières locales. Le secteur de l'énergie est également concerné par ce changement nécessaire. En plus de diversifier sa production et de réduire la dépendance aux énergies fossiles, la production d'électricité peut également être produite localement pour donner aux territoires une indépendance énergétique.

Bandes du réchauffement climatique sur Terre depuis 1850 jusqu'en 2017, L'écart des températures couvre 1,35°C - © Climate Lab Book



Évolution de la température dans la commune de Dijon depuis 1900 - © EDJNet



Les Nations, l'Europe, la France, chaque Région et chaque intercommunalité se sont engagées dans des objectifs environnementaux nécessaires afin de limiter l'impact de l'homme sur la Nature.

A toutes les échelles, des actions sont déployées :

- à l'échelle internationale, les **Accords de Paris** ont défini de contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique et de poursuivre l'action menée pour espérer limiter l'élévation des températures à 1,5°C (GIEC)

- à l'échelle européenne, la **Loi Climat** demande aux Etats membres de baisser de 30% leur émission de gaz à effet de serre, réduire de 32% leur consommation d'énergie et augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

- à l'échelle nationale, la **Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte**, sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et sa Stratégie Bas Carbone orientent sur un doublement de production des énergies renouvelables d'ici 2028 et de doubler la production de l'éolien terrestre.

- à l'échelle régionale (ici francilienne), l'**Acte II du Plan de Relance pour la reconstruction écologique de l'Île de France** (Cop IdF 2020) vise le 100% de consommation électrique par le biais des énergies renouvelables d'ici 2050.

Le SRE avait défini 60 à 180 MW d'éolien en 2020 pour la partie septentrionale de la Seine-et-Marne.

L'ADEME quant à elle a chiffré un objectif de 4 500 MW d'ici 2050.

- à l'échelle intercommunale, ces objectifs se déclinent obligatoirement par le biais des Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dans lequel les énergies renouvelables doivent figurer.

Internationaux

Objectif 2100



Accord de Paris (2017) – COP21

- contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C »

Européens:

Objectifs 2030

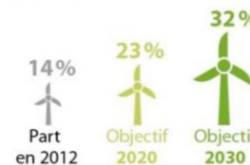


Loi Climat (2020)

- Fin des subventions aux Energies fossiles
- Test « Résistance au Changement Clim. » des projets (subv.)
- -40% des émissions en 2030 / 1990

Nationaux:

LTECV (2015)



PPE (2020 pour 2028)

- EnR : x 2 en prod (-> 100GW)
- Eol terrestre > 33GW (2020 : 17GW)

Stratégie Nationale Bas Carbone

- Neutralité carbone en 2050
- ÷ 4 nos émissions 1990 (1990 : 546 Mt / 2020 : 458 Mt Co2eq)

Régionaux :

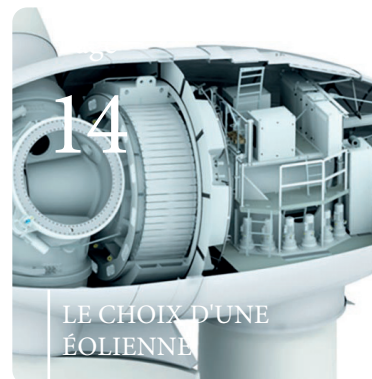
COP IdF 2020




Acte II du Plan de relance pour la reconstruction écologique de l'Île-de-France

- 100 % de la consommation électrique fournie par les EnR d'ici 2050

Engagements et déclinaisons locales en faveur du climat



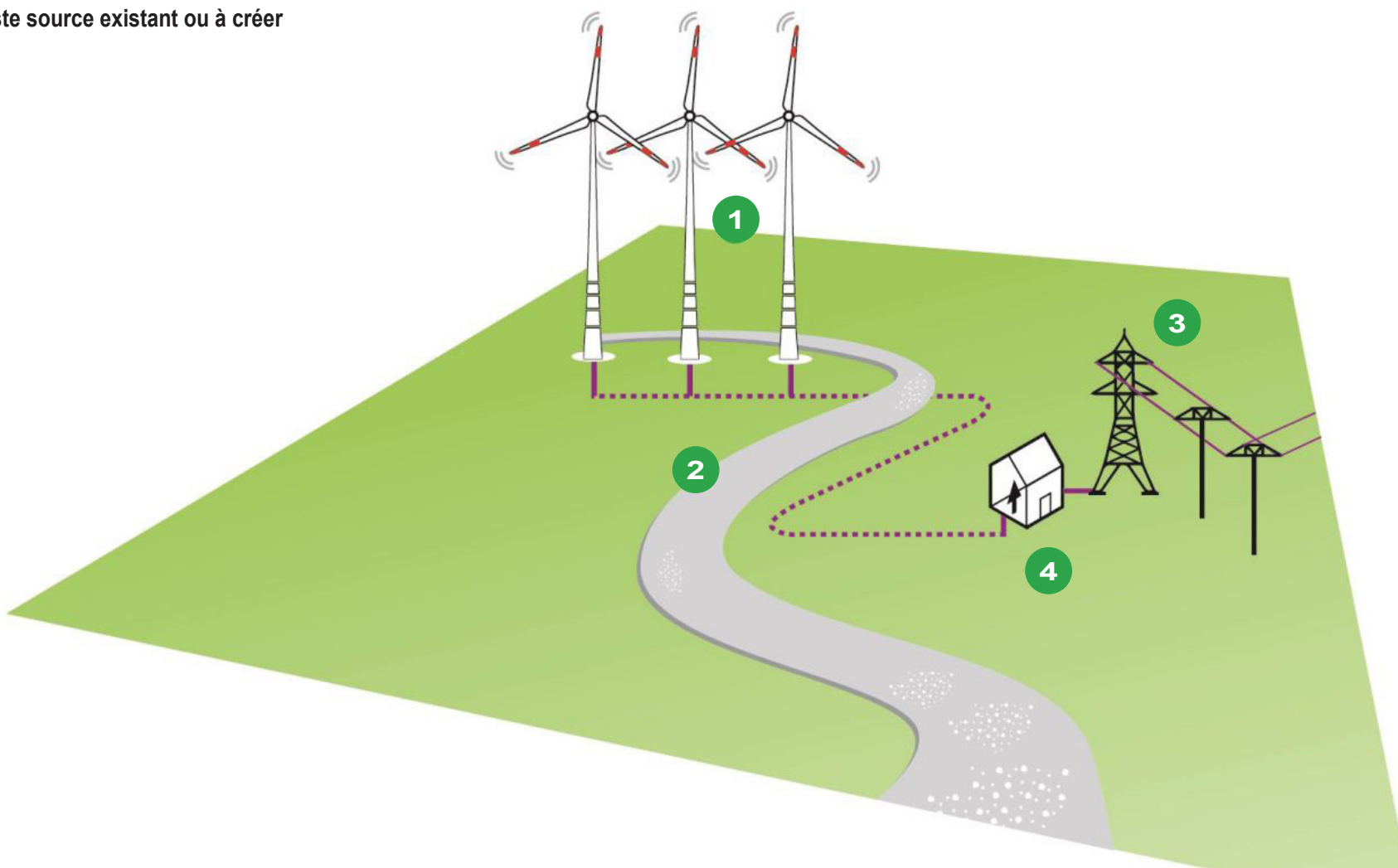


QU'EST-CE QU'UN PARC ÉOLIEN ?

COMPOSITION D'UN PARC ÉOLIEN
DESCRIPTION D'UNE ÉOLIENNE
FONCTIONNEMENT D'UNE ÉOLIENNE
ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'UNE
ÉOLIENNE
RACCORDEMENT

COMPOSITION D'UN PARC ÉOLIEN

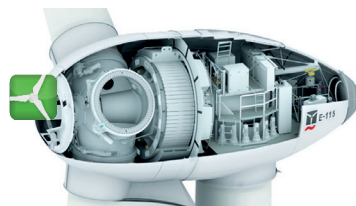
- 1 > Ensemble d'éoliennes
- 2 > Voies d'accès aux éoliennes
- 3 > Réseau d'évacuation de l'électricité
- 4 > Poste source existant ou à créer





DESCRIPTION D'UNE ÉOLIENNE

Les principaux constituants d'une éolienne moderne sont :



LA NACELLE

La nacelle abrite le cœur de l'éolienne, notamment la génératrice électrique permettant de transformer l'énergie cinétique créée par la rotation du rotor de l'éolienne en électricité et le système de freins.



LE ROTOR

Il est constitué de l'ensemble des pales et du moyeu. Il assure une fonction essentielle : transformer l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, laquelle pourra ensuite être transformée en énergie électrique.



LA TOUR

La tour supporte la nacelle et le rotor. Elle est selon la hauteur et la nature du terrain en acier ou en béton. Les tours en acier sont fabriquées par tronçons d'une vingtaine de mètres et assemblées sur place. Les tours en béton sont soit préfabriquées, soit coulées directement sur place à l'aide d'un coffrage glissant.



LES FONDATIONS

Elles sont enterrées à la base de l'éolienne. Une fondation standard sur ces machines a un diamètre légèrement supérieur à 20 mètres et une hauteur d'environ 2,60 mètres. Il y a environ 550 m³ de béton ferrailé dans une fondation. Ceci représente 0,5 m³ de béton / foyer pour son alimentation en électricité issue des éoliennes du futur parc.

FONCTIONNEMENT D'UNE ÉOLIENNE

Le vent, en exerçant une force sur les pales de l'éolienne, les fait tourner et entraîne la rotation du rotor. Cette rotation du rotor entraîne à son tour, avec l'aide ou non d'un multiplicateur, une génératrice électrique. Il y a donc transfert de l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, puis en électricité via la génératrice. La surface balayée par le rotor et la vitesse du vent déterminent la quantité d'énergie que l'éolienne est susceptible de récolter en une année.

L'anémomètre et une girouette placés sur la nacelle commandent le fonctionnement de l'éolienne. La girouette va permettre d'orienter l'éolienne face au vent. Si le vent tourne, la nacelle et le rotor se positionneront pour être de nouveau face à celui-ci. L'anémomètre va intervenir en ce qui concerne les conditions extrêmes de vent. En effet, au-delà d'une certaine vitesse de vent (30 m/s environ), l'éolienne s'arrête (sécurisation).

Les pales sont réalisées en fibre de verre et en matériaux composites, renforcées à l'époxy. La nacelle est une véritable salle des machines perchée dans le ciel. Elle contient les principaux constituants d'une éolienne, entre autres la génératrice, le système de freins et les différents équipements automatisés d'avertissement.

Ainsi, une éolienne moderne est un savant assemblage de différentes technologies: mécanique, électricité, électronique, informatique et télécommunications.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'UNE ÉOLIENNE

Un parc éolien nécessite un entretien régulier, assuré par des techniciens ayant en charge, la maintenance préventive et curative de toutes les machines du parc. Ils doivent gérer le suivi des performances des éoliennes (production, puissance et taux de disponibilité), et analyser les causes des pannes, en optimisant l'utilisation de chaque pièce de la machine. Ils doivent également effectuer des inspections techniques régulières.



MAINTENANCE DANS LA NACELLE D'UNE ÉOLIENNE (SOURCE LIBRE DE DROIT)

RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité produite par les éoliennes ne peut pas directement être distribuée aux habitations voisines. Elle doit d'abord suivre un schéma d'acheminement précis qui est commun à tous les parcs éoliens. Plus généralement en France, toute production d'électricité doit être reliée au réseau national.

Le plan de raccordement d'un parc éolien est composé de 2 parties:

TRANSPORT DU COURANT À L'INTÉRIEUR DU PARC ÉOLIEN

L'éolienne produit un courant de 400 volts. Afin de pouvoir être injecté sur le réseau le courant doit être élevé à 20.000 volts par un transformateur installé au pied de chaque tour. Une fois élevé à 20.000 volts le courant est transporté par des câbles souterrains jusqu'au poste de livraison du parc éolien.

PASSAGE DU PARC ÉOLIEN AU RÉSEAU PUBLIC

Le poste de livraison est l'interface entre le parc éolien et le poste de raccordement public (poste source), récepteur de la production électrique du parc. Pour garantir une capacité d'accueil suffisante pour le parc éolien, une demande de raccordement est envoyée au gestionnaire du réseau (ERDF ou RTE) pour mettre en place les travaux nécessaires.

Les installations du parc éolien sont équipées de régulateurs qui leur permettent d'éviter les sursauts de puissance ponctuels dû à l'irrégularité de vent. Ils assurent l'injection d'un courant régulier sur le réseau.

Exemple de poste de livraison pour raccorder le parc éolien au réseau public



Schéma de raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité



LE CHOIX D'UNE ÉOLIENNE

GÉNÉRALITÉS
NATURE DU PROJET

GÉNÉRALITÉS

Le choix de la machine se fait d'après différents critères.

Jusqu'à présent, tous les parcs éoliens développés par Intervent ont été réalisés avec des éoliennes de marque « Enercon ». Vu les bonnes expériences faites avec ce constructeur, Intervent pourrait également prévoir des éoliennes de cette fabrication sur le projet concerné, et ce - entre autres - pour les raisons suivantes :

CONCEPT TECHNIQUE : Conçues pour fonctionner sans boîte de vitesses, les éoliennes Enercon regroupent plusieurs avantages techniques (niveau sonore réduit, moins d'huile présente dans la machine, coûts de maintenance réduits).

FORMATION FRANCE : Enercon dispose d'un centre international de formation en France et bénéficie d'une parfaite maîtrise technique.

En outre, Enercon propose une grande gamme de modèles d'éoliennes. Les différences entre les différents modèles se manifestent surtout dans :

- > le diamètre du rotor
- > la hauteur de la tour,
- > la puissance électrique
- > la classe de vent pour laquelle elles sont conçues.

Le premier et seul objectif d'un parc éolien étant la production d'énergie, il s'agit de choisir un type d'éolienne qui maximisera cette production sur le site donné.

Il faudra prendre en compte :

- > **Le gisement éolien sur le site :** de manière générale, la vitesse moyenne du vent est plus élevée en hauteur qu'au sol. Afin de maximiser la production énergétique, on maximisera donc la hauteur de la tour,
- > **La taille des parcelles disponibles :** facteur limitant éventuellement le diamètre des pales vu qu'un survol de parcelles non engagées avec Intervent n'est pas envisageable,
- > **Les éventuelles limitations en hauteur :** ces limitations sont fixées par l'aviation civile ou militaire.





DESCRIPTION D'UN CHANTIER



PRÉPARATION DES TRAVAUX
LIVRAISON ET MONTAGE DE L'ÉOLIENNE
PLATEFORME
BASE DU CHANTIER
FONDACTIONS
GRUE
TOUR
MONTAGE ET LEVAGE
FIN DE CHANTIER
MESURES DE COMPENSATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET
DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN ÉTAT DU SITE

PRÉPARATION DES TRAVAUX

Préalablement au montage des éoliennes, il est nécessaire de créer l'infrastructure permettant l'accès au site. Pendant cette période, les fondations et les aménagements nécessaires à l'installation de la grue de montage sont également réalisés.

LIVRAISON ET MONTAGE DE L'ÉOLIENNE

Les éléments des éoliennes sont acheminés sur le site par convois exceptionnels puis sont assemblés sur place. En raison de l'encombrement de certains éléments, l'arrivée des divers composants se fait progressivement et en fonction de l'évolution du chantier.

Il ne faut que quelques jours pour monter une éolienne complète.

PLATEFORME

Au pied de chaque éolienne, une plateforme en remblai est installée afin de permettre l'accès aux installations et de faciliter les interventions de maintenance.

BASE DU CHANTIER

La base du chantier est indispensable pour permettre le suivi et les réunions de chantier, le stockage de certains matériaux mais également l'installation d'un lieu de vie pour le personnel. Compte tenu des surfaces des plateformes de montage, la réalisation d'une base de chantier spécifique n'est pas indispensable.

Un bungalow sera installé à proximité d'une plateforme de montage.

Afin de réduire au maximum le stockage du matériel nécessaire à la construction, celui-ci sera acheminé en fonction des besoins du chantier et stocké à proximité.

FONDATIONS

Les dimensions des fondations dépendent des charges, de la nature du sol et de la nappe phréatique. Une étude détaillée du sol devra être faite par un expert en géotechnique en fonction des plans standards d'armature prévus. En général, la conception des fondations est de forme circulaire et réalisée avec du béton de qualité C25/30.

Lors de la planification détaillée de la fondation et pendant la construction, et comme le prévoit la réglementation en vigueur, un bureau externe vérifiera chaque étape afin de s'assurer d'un maximum de garanties.

GRUE

Au pied de chaque éolienne, une plateforme en remblai est installée afin de permettre l'accès aux engins de chantiers et de faciliter les interventions de maintenance.

TOUR

On trouve dans la base de la tour un transformateur, le système de gestion informatique et un monte-charge permettant d'accéder à la nacelle. Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes de dégagement aérien, les éoliennes auront une nuance de blanc.

Le dégradé de vert visible sur certaines photos est issue d'une réflexion de Monsieur Norman Foster afin d'intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement. Cependant cette option n'est pas possible en France car la réglementation interdit l'application d'autres couleurs que celles prescrites dans cet arrêté (nuances de blanc uniquement).

MONTAGE ET LEVAGE

Le montage du rotor se fait habituellement de la manière suivante : l'assemblage du rotor et des trois pales est effectué au sol, puis l'ensemble complet est hissé au sommet de la tour. Cette méthode est plus sûre pour le personnel puisqu'on évite les interventions à grande hauteur. En dehors des plateformes, une zone supplémentaire est temporairement utilisée pour le montage du rotor.

La totalité du réseau électrique sera enfouie.



FIN DE CHANTIER

En fin de chantier, les plateformes et les accès seront nettoyés. Les plateformes de montage seront conservées en prévision des opérations de maintenance. Les bords des fondations des éoliennes seront recouverts de terre végétale et seront cultivables.

L'union européenne encourage fortement la réduction et le recyclage des déchets industriels. L'engagement d'Intervent et des constructeurs à promouvoir un environnement meilleur via les énergies renouvelables, les ont incités à traiter cette partie de la manière la plus efficace et rationnelle possible. La quantité de déchets produits a deux sources principales : les déchets liés aux emballages nécessaires au transport des matériaux d'une part et les déchets de constructions comme les restes de câbles, matériaux de nettoyage, etc., d'autre part.

Nous cherchons donc à réduire au maximum la quantité d'emballage nécessaire au transport et à privilégier dans la mesure du possible le choix d'emballage réutilisable ou facilement recyclable.

Lors de la construction, les déchets qui n'ont pu être évités seront triés et recyclés. Une étude spécifique à cet effet sera réalisée avant le début des travaux, afin de tenir compte des particularités du site.

MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Tout nouveau parc éolien entraîne des répercussions sur l'environnement qui l'entoure. Pour limiter les impacts, des mesures compensatoires seront intégrées au projet comme le définit l'article R 122-5 du code de l'environnement.



DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN ÉTAT DU SITE

Après l'exploitation du parc éolien, le site sera intégralement remis en état, comme le prévoit l'article L.515-46 du code de l'environnement. Cela comprend le démontage des installations et le démantèlement intégral des fondations.

Afin d'assurer la remise en état, les coûts précis seront calculés dans l'étude d'impact et les garanties financières seront mises en place avant l'exploitation du parc éolien.



L'ACCÈS AU SITE

LES VOIES ET PISTES
ACHEMINEMENT DU MATÉRIEL

Les constructeurs d'éoliennes fournissent les caractéristiques techniques nécessaires à la réalisation de l'infrastructure permettant de desservir le parc éolien. Les plans ont été faits d'après ces critères.

En outre, une étude détaillée sera à nouveau réalisée par le transporteur peu avant le montage effectif des éoliennes afin de valider définitivement la solution proposée et de préciser les aménagements et accords requis comme le démontage provisoire de pancartes ou autres lorsque cela s'avère nécessaire.

Le réseau routier local, départemental ou national est utilisé par les convois exceptionnels pour acheminer les éléments des éoliennes sur le site d'implantation. L'accès au site peut se faire par les axes desservants toute la région. Il existe souvent plusieurs variantes d'accès.

Illustration des chemins nécessaires
Pour accéder à chaque éolienne, un chemin d'accès est nécessaire. Les chemins existants sont privilégiés mais parfois, il est nécessaire d'en créer ou de renforcer ceux existants. Leur largeur doit être de 4 mètres minimum et il n'est pas obligatoire qu'ils soient goudronnés.



LES VOIES ET PISTES

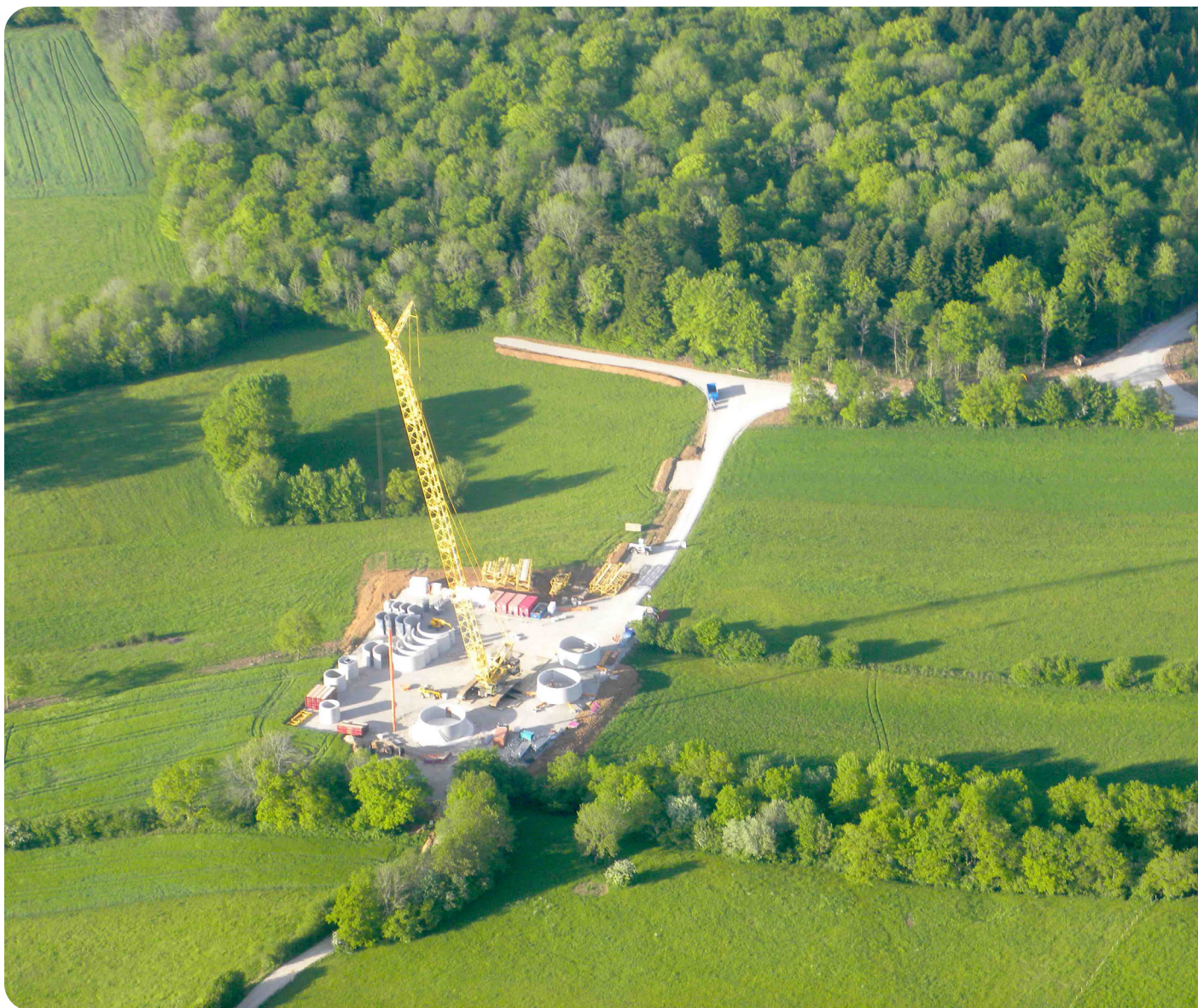
Une fois sur le site, il s'agit d'optimiser le réseau de voies et de pistes existant, ou le cas échéant de l'améliorer, le restaurer voire le créer.

La desserte intérieure du futur parc sera réalisée de manière à utiliser principalement les chemins d'exploitation existants.

Les plateformes de grutage correspondent à la surface prévue pour l'accueil de chaque éolienne et des grues de levage. Cette surface est terrassée lors de la phase chantier et le restera en phase exploitation. Les plateformes de grutage de toutes les éoliennes seront directement adjacentes aux chemins existants.

À quelques endroits, des virages devront être aménagés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

Illustration de plateforme de grutage
Au pied de chaque éolienne, une plateforme en remblais est installée afin de permettre et de faciliter les opérations de maintenance. Ces plateformes servent essentiellement à monter les grues. Chaque plateforme aura une dimension qui variera en fonction de la grue.



ACHEMINEMENT DU MATÉRIEL

Le montage d'une éolienne nécessite de nombreux transports avec notamment trois passages pour l'élément le plus encombrant représenté par les pales de l'éolienne.

Il sera également nécessaire d'acheminer le béton pour la fondation ainsi qu'une grue pouvant intervenir à grande hauteur.

Cette dernière est généralement transportée sur site aux moyens d'une vingtaine de camions puis assemblée au pied de l'éolienne.



Illustrations de l'acheminement d'une éolienne



LE CHOIX DU SITE

SUR LE PLAN BIBLIOGRAPHIQUE
SUR LE PLAN TERRITORIAL (DU DÉ-
PARTEMENTAL AU COMMUNAL)

De manière générale, la recherche d'un site propice à l'implantation d'un parc est menée en plusieurs étapes et doit répondre à un grand nombre de critères.

Le site du projet a été retenu suite à une recherche à plusieurs échelles, le but étant l'élimination d'un maximum de contraintes à un stade précoce du développement, les principales contraintes étant liées à la sensibilité des sites.

SUR LE PLAN BIBLIOGRAPHIQUE

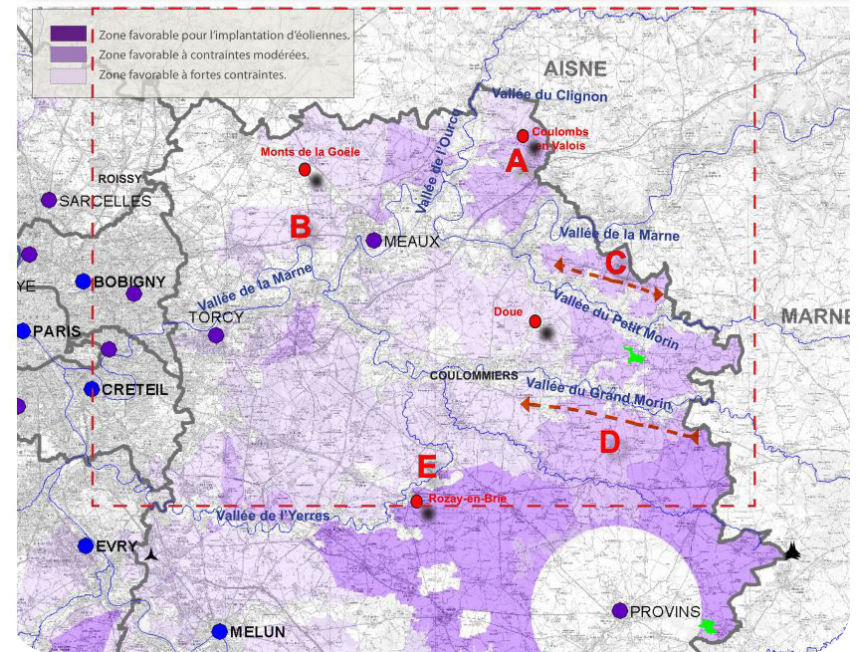
Notre société mène la recherche de sites par une recherche bibliographique approfondie qui s'appuie sur des cartes topographiques et de vent. Ainsi, plusieurs critères ont été croisés dont la protection de la nature et des paysages, l'avifaune, l'habitat, l'utilisation du territoire, l'aménagement du territoire, le réseau électrique, les parcs ou les projets existants, l'utilisation de l'espace aérien...

Il n'est pas nécessaire dans cette première approche que tous les aspects soient approfondis. L'information au travers de la littérature de l'avifaune ne peut être qu'indicative et n'a pas lieu de remplacer une étude détaillée. Ceci est également valable pour d'autres aspects abordés lors de cette étape de développement du projet.

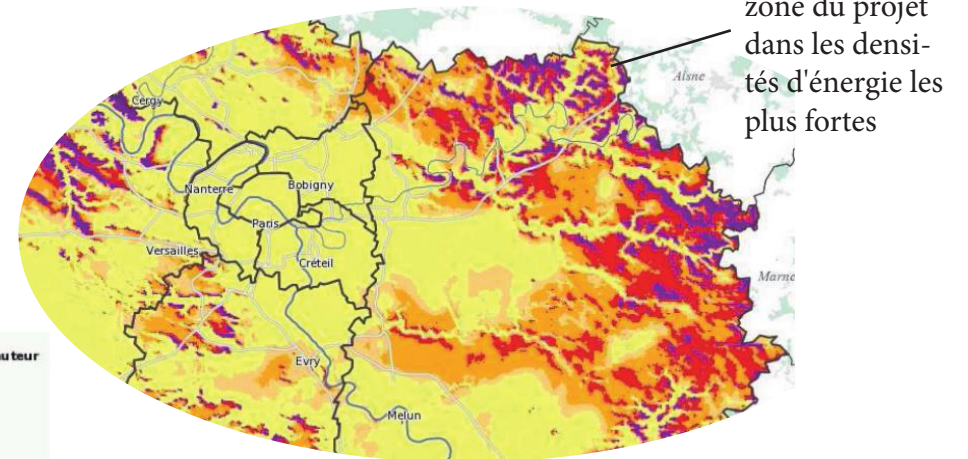
Pour améliorer l'efficacité des sorties, certaines zones ont été exclues du fait du paysage, de la nature (etc.) à partir d'une recherche documentaire et cartographique, et en amont des observations sur le terrain.

A droite, un extrait de l'Atlas des vents

C2 - RECOMMANDATIONS TERRITORIALES



Zonages en vue du développement de l'énergie éolienne (Schéma Régional Éolien de l'Île de France)



zone du projet dans les densités d'énergie les plus fortes

SUR LE PLAN TERRITORIAL

Notre société sélectionne des entités locales adaptées au développement éolien grâce à son expérience en France mais également grâce aux outils mis à disposition par l'administration (Schémas Régionaux Éoliens, Cartographie des Territoires,...).

À l'échelle régionale, les critères cités par le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région ont été pris en compte. Le site y répond en majeure partie et se trouve en « zone favorable avec contrainte modérée » (cf. p précédente, p.25)

Les recherches vont toujours ensemble avec le travail sur le terrain : les responsables régionaux inspectent des sites potentiels, s'entretiennent avec les élus locaux, riverains et exploitants agricoles pour évaluer le potentiel d'un site et d'éventuelles contraintes.

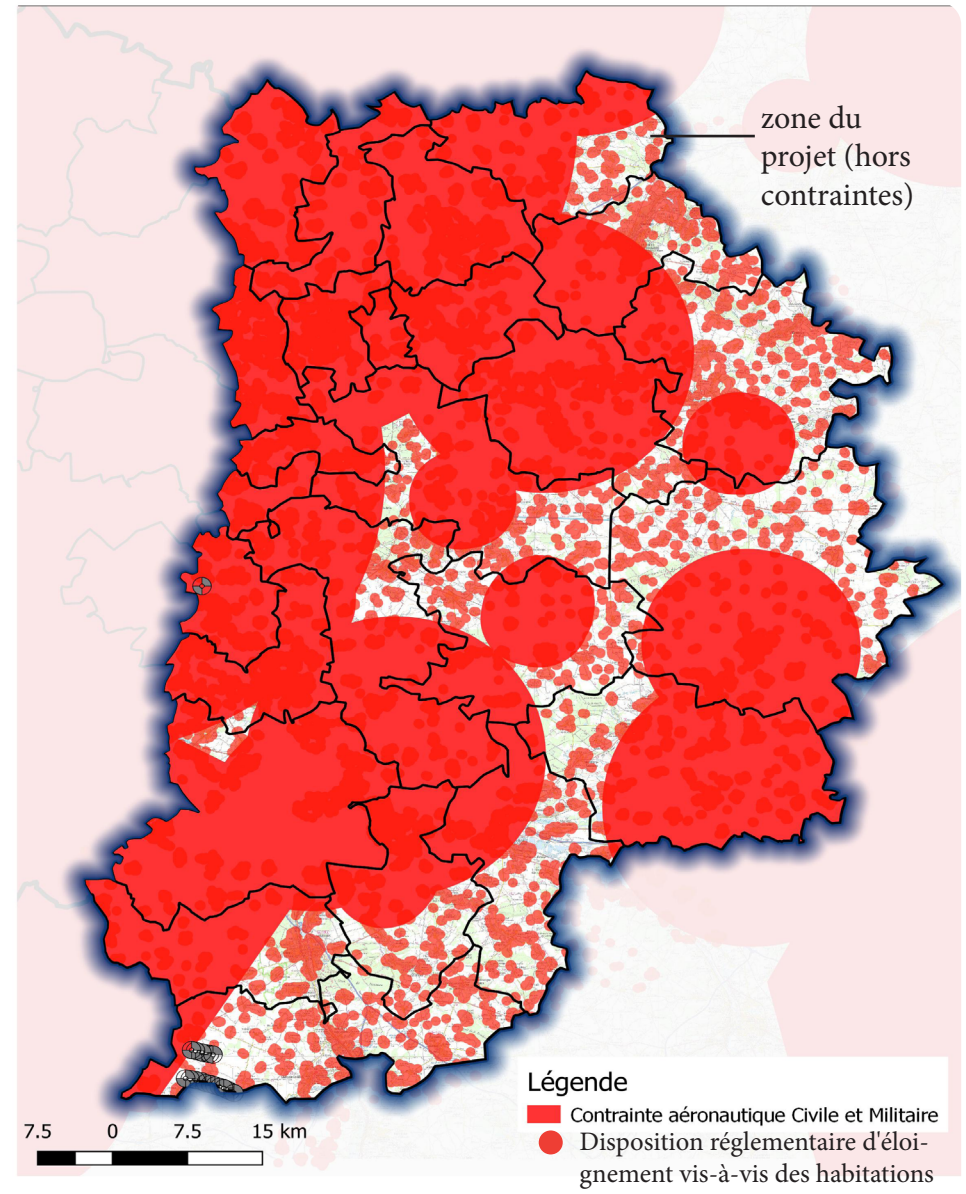
En parallèle, des demandes de servitudes sont faites auprès des différents services d'État et gestionnaires de réseaux pour confirmer l'absence de contraintes majeures ou permettre l'adaptation du projet vis-à-vis de ces contraintes.

Une prospection plus approfondie confirme que le site choisi présente les meilleures caractéristiques pour l'accueil d'un projet éolien, tant du point de vue du potentiel éolien, que de la capacité de raccordement, des sensibilités du patrimoine historique et archéologique, du paysage et du milieu naturel.

Après avoir identifié un secteur favorable, plusieurs rencontres, réunions et consultations sont organisées pour informer l'ensemble des acteurs du projet : élus, propriétaires, public, services administratifs et associations, etc.

Pour intégrer au mieux les éoliennes dans leur environnement, définir les emplacements et prendre en compte les particularités du site, un certain nombre d'expertises spécifiques sont réalisées :

- > demandes de renseignements auprès des services de l'État et des concessionnaires de réseaux,
- > état initial de l'environnement et définition des impacts,
- > étude paysagère,
- > étude du milieu naturel,
- > mesures acoustiques sur site / bureau d'études acoustique.

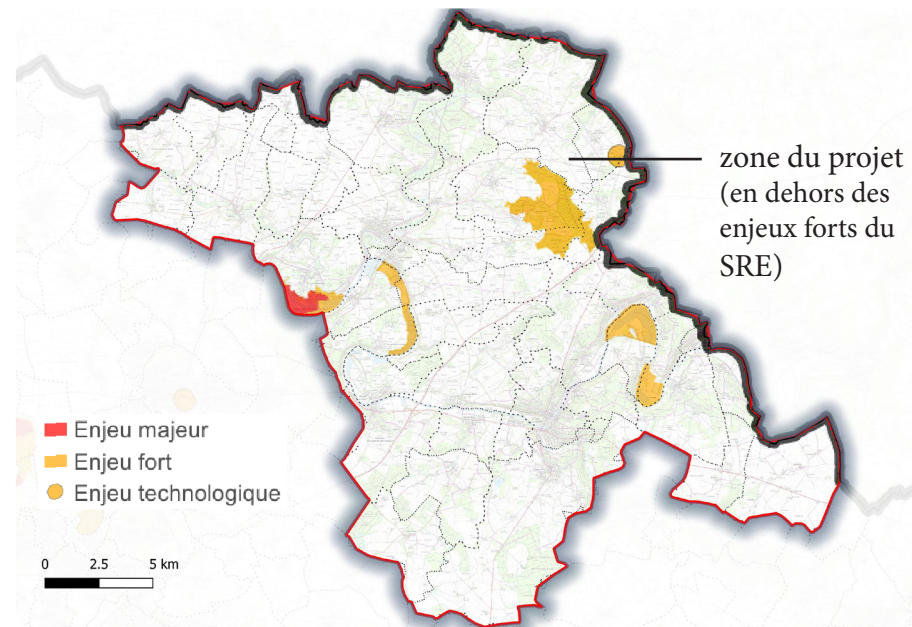


Zones défavorables au développement éolien (servitudes aéronautique et habitat)

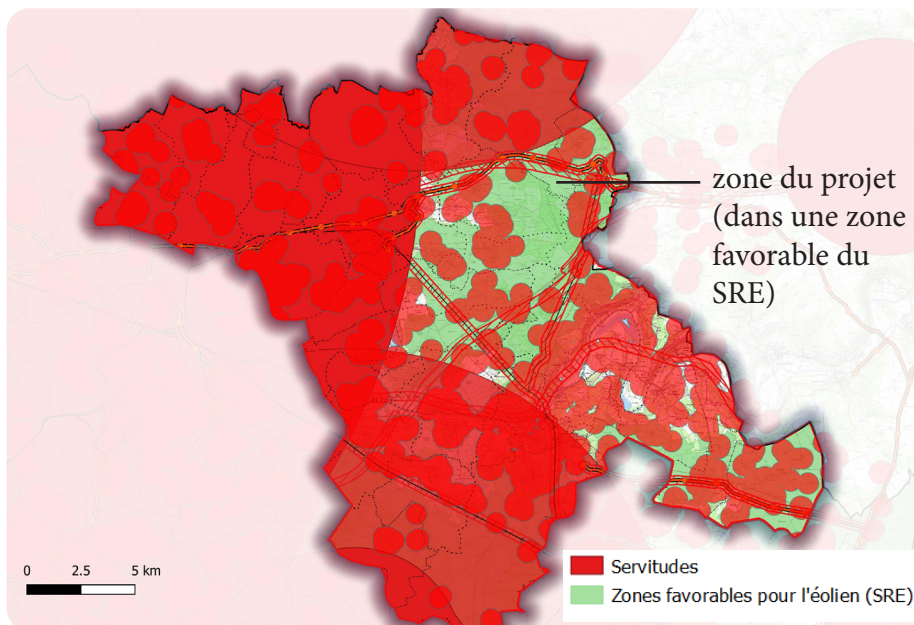
Au niveau du SCOT du Pays de l'Ourcq, adopté par les collectivités, celui-ci est "favorable au principe de production d'énergies renouvelables dans la mesure où ces dernières sont encadrées et issues d'une réflexion globale à l'échelle du territoire pour éviter la dispersion des dispositifs et pour assurer l'éloignement des populations des dispositifs pouvant être mis en place.". Qui plus est, **le projet est dans la zone préférentielle définie par le SCOT.**

En tirant les enseignements du Schéma Régional Eolien (SRE) sur l'aspect paysager, sur les enjeux environnementaux, sur les zones à privilégier, etc., nous remarquons que le projet se situe hors des enjeux inscrits dans le SRE et en zone favorable (surface verte dans la carte ci-dessous).

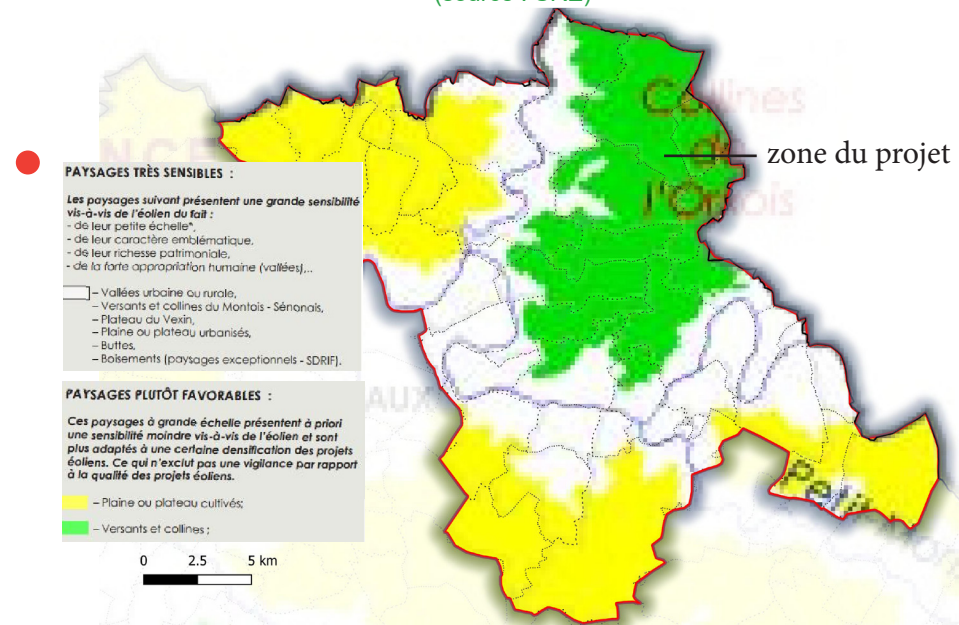
La carte synthétique (sur laquelle les infrastructures de réseaux ont été rajoutées) reprend l'ensemble des éléments du SRE.



Zonage des sensibilités environnementales
(source : SRE)



Zonage regroupant les aspects paysager, environnemental, aéronautique et réglementaire (habitat)



Zonage paysager et enjeux
(source : SRE)

CARTE DE LA ZONE D'INTERET POTENTIEL (ZIP) DU PROJET

A l'échelle communale, la Zone d'Intérêt Potentiel (ZIP) a été défini par ces différents critères :

- Au Nord Ouest, la zone prescrite par le VOR (en rouge sur la carte) limite la zone au Sud de la Ligne à Grande Vitesse (LGV).

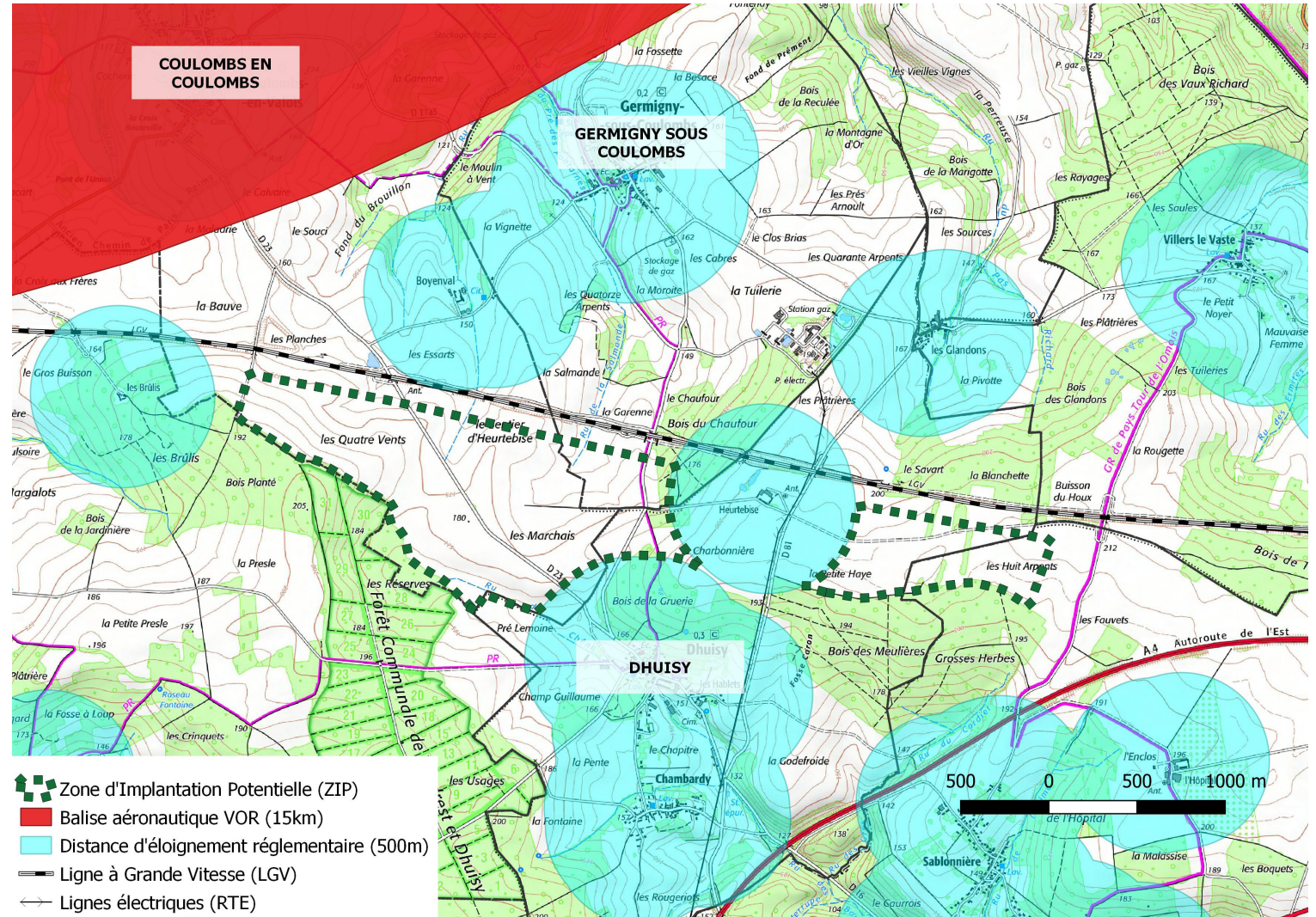
- Les nombreux boisements ne sont pas inadéquats avec le développement éolien, toutefois, ici la zone agricole présente de grandes surfaces.

- La distance vis-à-vis des habitations est réglementée (500m) et réduit de facto les zones probables de la ZIP

- Aussi, une zone tampon a été établie entre la LGV et la ZIP afin de respecter un éloignement comme cela est recommandé.

De facto, deux zones (ZIP) se dessinaient.

Sur cette ZIP, il convient désormais de connaître les impacts du projet (prochain chapitre)



- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Balise aéronautique VOR (15km)
- Distance d'éloignement réglementaire (500m)
- Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- Lignes électriques (RTE)



ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

GÉNÉRALITÉS
MILIEU PHYSIQUE
MILIEU HUMAIN
MILIEU NATUREL
PAYSAGE ET PATRIMOINE

GÉNÉRALITÉS

L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL est une analyse approfondie du territoire au travers de laquelle les enjeux recensés sont confrontés aux effets potentiels du projet éolien. Cette sensibilité traduit le risque de perdre totalement ou en partie de la valeur d'un enjeu par la réalisation du projet. Il suit la démarche suivante :

- > Collecte des données
- > Cartographie des enjeux
- > Évaluation des sensibilités
- > Synthèse et cartographie des sensibilités les plus fortes

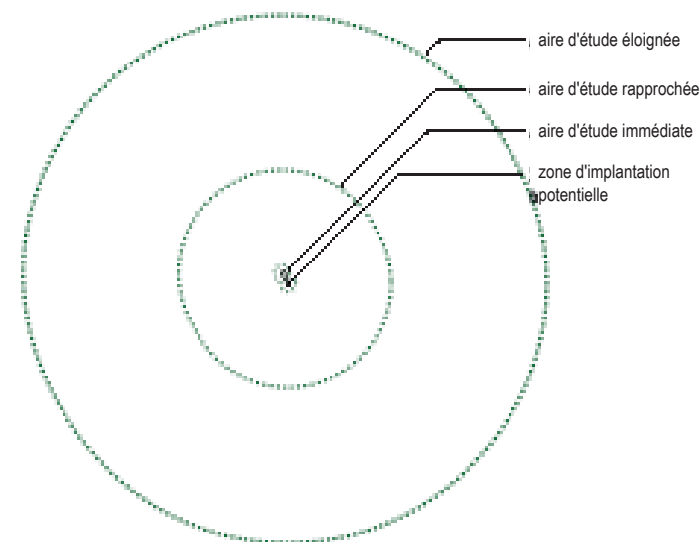
Chaque thème étudié, portant sur le milieu physique, naturel ou humain, donne lieu à une cartographie des enjeux. La synthèse environnementale, destinée en priorité à guider l'opérateur vers un projet de moindre impact environnemental, se traduit enfin par une carte indiquant sur un même plan les espaces qui s'avèrent contraignants d'un point de vue environnemental et qui nécessitent la mise en place de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, et ceux qui sont propres à accueillir un projet éolien et sur lesquels devront se faire prioritairement les recherches d'implantation.

Compte tenu de la particularité des éoliennes (objets de grande taille), plusieurs périmètres d'étude sont nécessaires pour appréhender au mieux les différentes composantes de l'environnement. Ces aires d'étude varient en fonction des thématiques à étudier, de la réalité du terrain et des principales caractéristiques du projet.

Ainsi sont définies plusieurs aires d'étude :

- > **zone d'implantation potentielle** correspondant à l'emprise du projet retenu
- > **aire d'étude immédiate** correspondant à une zone d'environ 2 à 3 km définie au-delà du périmètre possible d'implantation
- > **aire d'étude rapprochée** correspondant à la zone de composition paysagère et qui s'étend jusqu'à environ 6 km au-delà des limites du périmètre possible d'implantation
- > **aire d'étude éloignée** prenant en compte la limite de visibilité du projet et les axes de migration des oiseaux, et définie ici par un vaste périmètre pouvant s'étendre jusqu'à 15 km

C'est au sein de ces différentes aires d'études que l'analyse de l'état initial a été réalisée. Dans le cadre d'une étude d'impact, la définition des aires d'étude peut être adaptée à chaque thématique par les experts environnementalistes, acousticiens, paysagistes et naturalistes.



LES IMPACTS DU PROJET SONT DE DEUX TYPES :








- > DIRECTS
- > INDIRECTS

Ils peuvent également être permanents ou temporaires, positifs ou négatifs.

Pour certains impacts, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sont proposées en fonction de certains critères (importance de l'impact, durée de l'impact, sensibilité du site).

Périmètres d'études du projet

Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'Etude Immédiate (AEI)
-  1 km autour de la ZIP
-  Aire d'Etude Rapprochée (AER)
-  8 km autour de la ZIP
-  Aire d'Etude Eloignée (AEE)
-  15 km autour de la ZIP

CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

0 2.5 5 km

LE MILIEU PHYSIQUE

CLIMATOLOGIE

Le climat influence l'état atmosphérique et le gisement éolien d'une région. Il détermine en grande partie la qualité des vents et ainsi la production potentielle d'électricité du parc éolien.

La création d'un parc éolien n'implique aucun impact permanent sur les conditions météorologiques locales.

Pendant les six mois de travaux, les déplacements sur le site des engins de chantier et l'utilisation ponctuelle de groupes électrogènes sont susceptibles d'entraîner une altération de la qualité de l'air, assimilable à celle provoquée par les engins agricoles.

Par leur nature, les installations éoliennes fournissent de l'énergie électrique propre et renouvelable. Elles évitent ainsi l'émission de gaz dits à effet de serre (, de particules fines ou encore de déchets dangereux enterrés) contribuant au réchauffement climatique.

De plus, une éolienne récupère rapidement (12 mois selon l'ADEME) toute l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication, son installation, sa maintenance et son démantèlement.

Un effet positif sur la qualité de l'air.



L'énergie éolienne ne rejette aucune particule fine dans l'atmosphère, elle contribue donc à améliorer la qualité de l'air pour les riverains de parcs.

« L'éolien terrestre présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc sur certaines maladies (asthme, BPCO, cancers, maladies cardio-vasculaires). »

Source : Académie Nationale de Médecine, Rapport du 3 mai 2017.

GÉOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

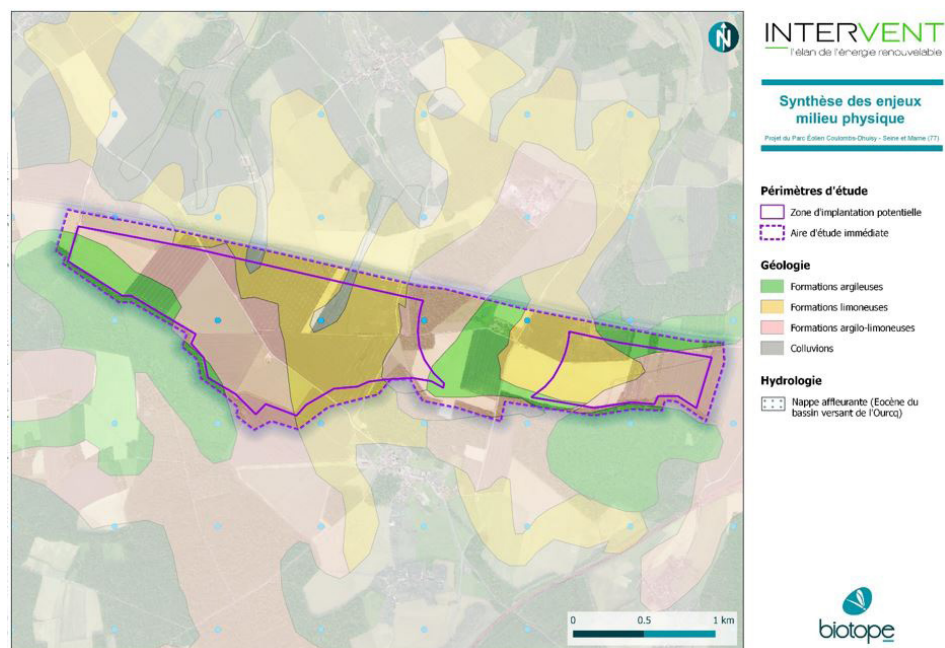
La géologie influe sur l'environnement et notamment sur la topographie, parfois tributaire des roches sous-jacentes, sur la nature du sol, sur la flore, mais aussi sur l'hydrologie.

Pendant la construction du parc éolien, plusieurs activités entraînent des modifications du sol. Toutefois, les effets négatifs peuvent être atténués par des mesures telles l'utilisation préférentielle des voies d'accès existantes.

Les fondations s'appuient sur le sous-sol existant sans l'altérer ou générer de pollution. Lors de leur creusement, la couche arable et la terre végétale sont séparées des formations profondes et les matériaux du sous-sol sont soit évacués en décharge soit réutilisés.

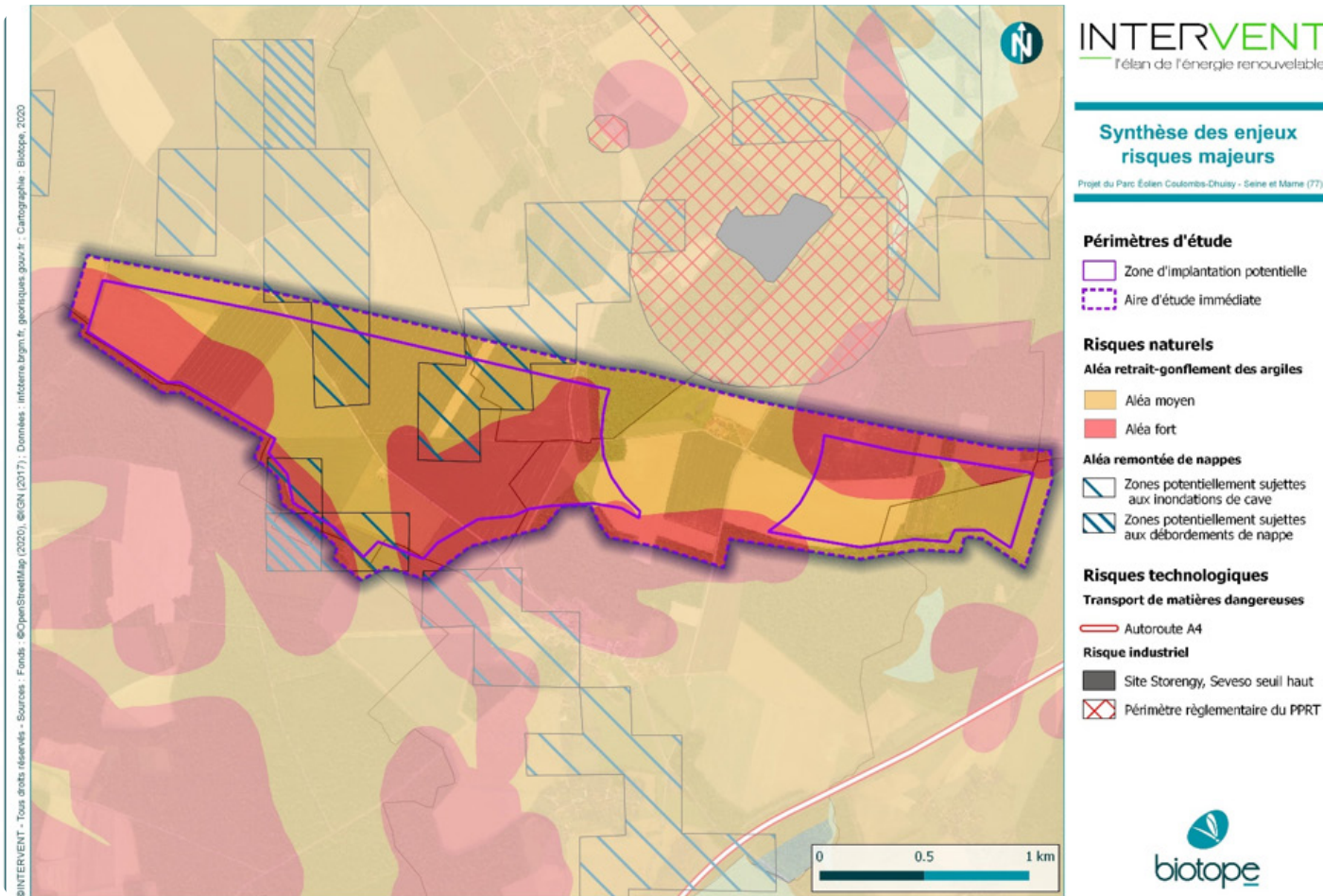
Les terres rendues à l'agriculture sont remises en place à la fin des travaux, sur une épaisseur identique ou supérieure à l'existant.

L'ensemble est dimensionné pour résister aux séismes et aux vibrations qu'ils engendrent.



Composition géologique du sous-sol dans la zone d'implantation du projet

RISQUES MAJEURS



Carte de synthèse des risques majeurs sur la ZIP

Les risques dits "naturels" comprennent les séismes, l'inondation, les mouvements de terrain, les feux de forêt et le risque tempête.

Le seul risque à enjeu modéré (les autres étant soit inexistant soit très faible) est celui du mouvement de terrain par l'aléa retrait-gonflement des argiles. Il conviendra de prendre en compte cet aléa lors des choix constructifs.

Concernant les risques dits "technologiques", la centrale de gaz sise à 1km de la ZIP ne présente aucun risque et enjeu lié au parc.

Toutefois, le risque "transport de matières dangereuses" révèle un enjeu faible car la ZIP (dans sa partie orientale uniquement) est traversée par une canalisation souterraine de gaz. Bien entendu si le projet portait sur la zone où se situe la canalisation, une demande auprès du gestionnaire sera nécessaire afin de respecter les consignes de sécurité.

Dans le cadre de l'instruction du dossier par l'Etat, un dossier spécifique "Etude de dangers" est élaboré. Il regroupe les dangers liés à l'activité et les moyens de s'en prévenir.

LE MILIEU HUMAIN

URBANISME ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les communes possèdent un Plan Local d'Urbanisme et font partie intégrante du SCOT Marne Ourcq. Elles font également partie de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

La zone d'étude est essentiellement rurale (grandes cultures intensives sur du parcellaire en openfield).

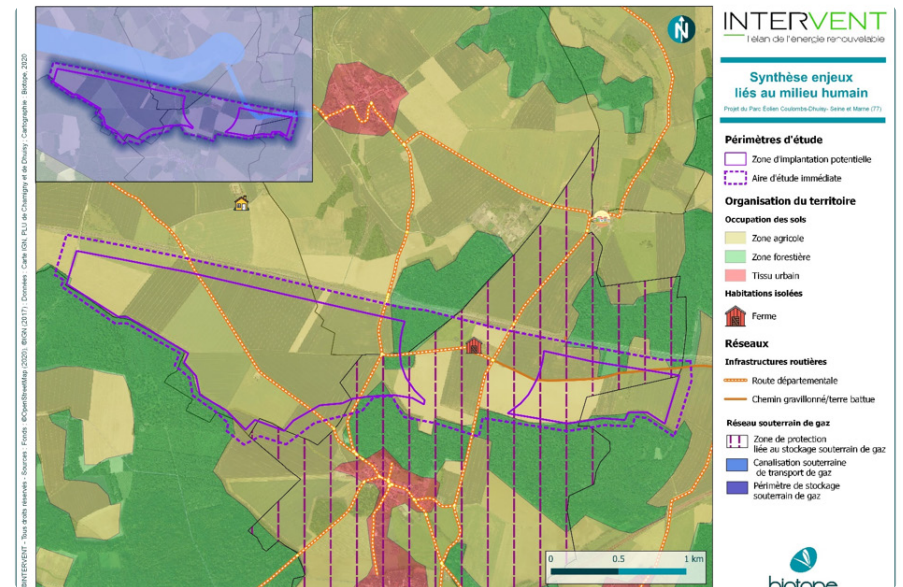
La Ferme d'Heurtebise est la seule habitation à proximité immédiate du projet, elle se situe au milieu de la ZIP.

L'impact du parc éolien sur les activités agricoles est faible, et dû uniquement à l'emprise des installations sur les parcelles cultivées. Les propriétaires et/ou exploitants sont indemnisés en cas de dommage aux cultures et aux parcelles.

L'impact du parc éolien sur les activités économiques se comptabilise en deux temps. Un premier temps pendant lequel les entreprises locales seront sollicitées (restauration, hotel/gite, BTP, etc.) lors de la construction du parc et dans un second temps les retombées économiques du parc (fiscalité et mesures d'accompagnement) permettront de nouveaux projets et de contribuer financièrement aux budgets communal, intercommunal, départemental et régional, dynamisant ainsi territorialement l'économie.

Carte de synthèse des enjeux liés au milieu humain

Vue de la ZIP depuis la route départementale



SERVITUDES AÉRIENNES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

Dans certaines conditions, les éoliennes peuvent interférer avec les infrastructures de communication et aéronautiques existantes. Les dispositifs de surveillance et de navigation aérienne (civile et militaire) ainsi que les radars météorologiques (« radar de pluie ») sont des éléments à prendre en compte pour l'implantation des éoliennes.

Ainsi une consultation des différents services a été réalisée pour renseigner les contraintes et les avis sur le site:

- Aviation Civile : Au vu de la distance entre la zone du projet et l'aéroport de Roissy (42km), nous sommes limités à 309m NGF. Pour être conforme, le projet a été conçu avec des éoliennes d'une hauteur en bout de pales de 125m à 145m selon la topographie du site
- Ministère de la défense : réponse favorable le 8 mars 2019. "[...] le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués."
- Météo France : réponse favorable le 10 février 2020. "Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques."

Le choix de la hauteur des éoliennes est défini conformément aux recommandations émises par les services de l'aviation civile et militaire et par Météo France.



AMBIANCE SONORE

Dans le cadre de ce projet, une étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études VENATHEC, afin de caractériser l'état initial de l'environnement sonore. La campagne de mesure a été menée durant 20 jours, du 16 octobre au 4 novembre 2019 aux abords des habitations les plus exposées et consiste à mesurer le bruit ambiant pendant plusieurs jours afin d'avoir des niveaux sonores pour diverses situations météorologiques.

La comparaison des niveaux sonores initiaux (issus des mesures) avec les niveaux émis par les éoliennes, permet ensuite d'estimer l'émergence prévisible. Le critère d'émergence correspond à l'augmentation du niveau sonore induite par le parc éolien. La réglementation fixe une limite d'émergence de 5 dBA de jour et de 3 dBA de nuit. Le critère d'émergence n'est applicable que lorsque le niveau de bruit total, éoliennes en fonctionnement, dépasse 35 dBA.

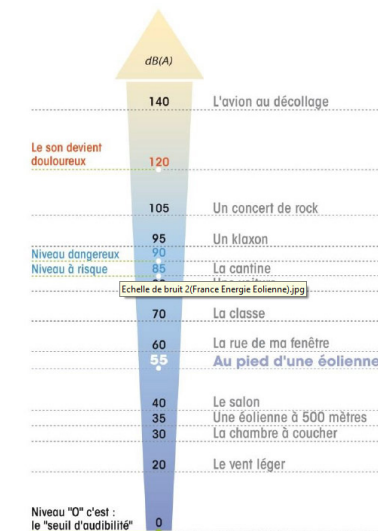
L'ambiance sonore mesurée est principalement liée aux bruits de la route, du vent et de la végétation à proximité des points de mesures. Les niveaux de bruit varient selon les classes de vent (entre 3 et 10 m/s) et la période de la journée (jour et nuit).

De jour, les calculs montrent que le risque que le bruit émis par le parc éolien dépasse les seuils réglementaires est faible.

De nuit, les calculs mettent en avant un risque modéré de dépassement des seuils réglementaires sur une unique habitation. Une optimisation du fonctionnement des éoliennes a donc été définie. Cette optimisation correspond à une réduction de la vitesse de rotation des pales : on parle de bridage des éoliennes. Ainsi, après mise en place des plans de bridage calculés, plus aucun dépassement des seuils réglementaires n'est estimé.

Lors de la mise en route du parc éolien, un contrôle de réception acoustique sera réalisé afin de vérifier la conformité du projet avec la loi. En cas d'émergence vérifiée, un bridage des éoliennes concernées sera effectué. Il consiste simplement à un fonctionnement en mode réduit pour les vitesses et directions de vents posant problème.

sonomètre utilisée lors de la campagne acoustique
(source : Venathec)



Échelle de bruit
(Source: France Énergie Éolienne)



Localisation des points d'écoute pour la réalisation de l'étude acoustique (source : Venathec)

LE MILIEU NATUREL

LES ZONES NATURELLES REMARQUABLES

Durant la phase de recherche de sites, notre société a sélectionné les sites qui présentaient le moins de contraintes environnementales en s'appuyant sur les cartes disponibles dans les documents cadres dédiés à l'éolien mais également sur les documents de références concernant le milieu naturel et le paysage.

Comme dans la plupart des régions françaises, l'homme a fortement transformé la nature des peuplements végétaux, par ses défrichements ou par ses plantations, par son action sélective sur les essences d'arbres, par ses activités pastorales et culturelles. Il a ainsi banalisé le milieu naturel originel en l'orientant à son profit.

Afin de préserver les espaces relictuels les plus intéressants, différents inventaires et recensements ont été mis en place. Ils permettent d'évaluer le niveau d'enjeu environnemental de la zone de projet. Cette analyse s'appuie sur les zonages réglementaires (parcs naturels, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotopes) et les zonages d'inventaires (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000) établis par la DREAL.

La zone d'implantation potentielle retenue est limitrophe de la ZNIEFF "bois des réserves, bois des usages, bois de Montge et boisements associés" reconnue pour abriter le Sonneur à ventre jaune.

Afin de mieux connaître la sensibilité intrinsèque du site et des alentours, le bureau d'études Biotope a procédé à des inventaires complémentaires et nous avons décidé de définir dans un premier temps une zone tampon entre les éoliennes et les bois de la ZNIEFF. D'autres mesures seront proposées par Biotope pour éviter et réduire les impacts lors de la construction du parc.



NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

LES ZNIEFF

Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, constituent un inventaire des zones naturelles d'intérêt au niveau national. Elles permettent de fournir à l'ensemble des acteurs de l'environnement, des éléments techniques de connaissance et d'évaluation du patrimoine naturel. Les ZNIEFF peuvent être de 2 types :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires, de valeur moindre, mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF ne disposent d'aucune protection réglementaire, et leur existence n'est pas de nature à interdire tout aménagement sur la zone concernée. En revanche, la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, doit être prise en compte lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement.

FLORE, ZONES HUMIDES ET HABITATS NATURELS

- l'habitat naturel

L'aire d'étude immédiate est principalement composée de cultures. Les 13 habitats inventoriés présentent une valeur patrimoniale faible.

- les zones humides

Suite à l'ensemble des différentes analyses de terrains faites au printemps 2021 (habitats, flore, sol), le site d'étude n'est pas concerné par la présence de zones humides au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

- la flore

Plus d'une centaine de différentes espèces ont été recensées avec 1 seule espèce patrimoniale (l'orchis de Fuschs) mais également des espèces envahissantes de type Robinier faux acacia.

De plus, les parcelles agricoles sont généralement pauvres en terme de biodiversité. L'installation des éoliennes devrait donc avoir un effet limité sur le milieu naturel.

En outre, la période de travaux sera adaptée pour limiter au maximum les perturbations.

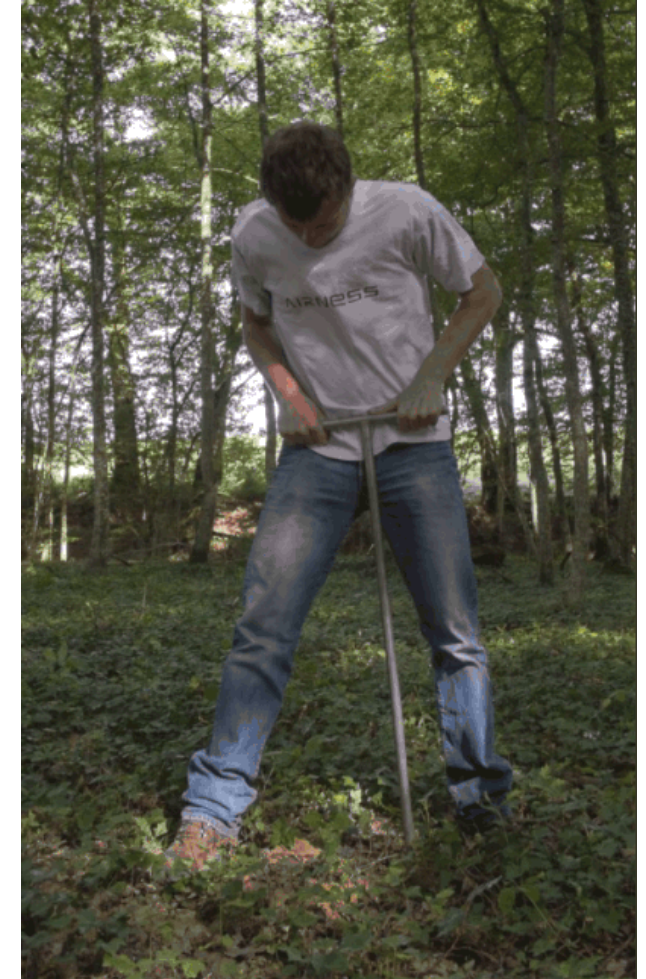


Orchis de Fuchs (source : Visoflora)



Robinier Faux Acacia (source libre de droit)

Diagnostic de zone humide
avec une tarière (source libre de droit)



L'AVIFAUNE

Les inventaires ornithologiques menés sur le terrain par le bureau d'études Biotope au cours des 4 saisons ont permis de préciser les espèces d'oiseaux présentes.

En période migratoire, près de 70 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site au court de l'étude ornithologique. Pour un grand nombre d'espèces inventoriées dans l'aire d'étude, la sensibilité à l'éolien est jugée faible par le bureau d'études Biotope.

Sur ou à proximité de la ZIP, on peut citer l'Alouette des champs (présence stable et homogène en région Ile-de-France), le Busard Saint Martin (dont la population est essentiellement concentrée dans l'Ouest et le Nord Ouest de l'Ile de France) ainsi que la Buse variable entre autres espèces repertoriées.

De plus, les parcelles agricoles sont généralement pauvres en terme de biodiversité. L'installation des éoliennes devrait donc avoir un effet limité sur le milieu naturel.

Afin de limiter à un minimum les impacts, le projet éolien tient ses distances vis-à-vis des zones d'intérêt pour les oiseaux, notamment les zones humides et les couloirs de migrations.

En outre, la période de travaux sera adaptée pour limiter au maximum les perturbations durant les périodes de nidifications des oiseaux.

Busard Saint Martin
(source libre de droit)



Alouette des champs
(à gauche),

Buse variable
(à droite)

(source libre de droit)



LES CHAUVES-SOURIS

L'écoute des chauves-souris a permis de recenser 13 espèces différentes. Selon la saison, l'activité des chauves-souris est hétérogène. C'est à la période de transit automnal et de chasse que l'activité des chauves-souris est la plus importante. Sur le site du projet outre la présence de la Noctule commune et de la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune est l'espèce la plus largement représentée notamment dû à son attrait pour les milieux ouverts et semi-ouverts. La Pipistrelle commune est une espèce courante en France, toutefois sa sensibilité vis-à-vis des éoliennes reste importante. Les chauves-souris de haut-vol comme la noctule de Nathusius présente également une sensibilité forte à l'éolien. L'étude a montré qu'au sein de la zone de projet, les chauves-souris étaient surtout présentes en lisière forestière et en milieu boisé. C'est pour cette raison que nous privilégions de nous écarter de la lisière de la forêt.

L'impact du projet éolien sur les chauves-souris sera modéré. Pendant les travaux, l'activité sur le chantier n'intervient que le jour et n'impactera pas les chauves-souris qui ne sont actives qu'à partir du crépuscule.

À l'issue des travaux, aucune haie ne sera plantée, ni bande enherbée ne seront créées à proximité immédiate des éoliennes afin de ne pas attirer une faune potentiellement sensible aux éoliennes.



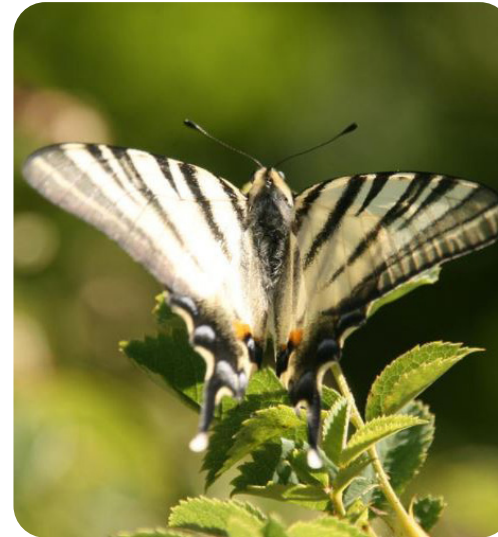
Pipistrelle commune
(source libre de droit)

AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES

Comme partout dans les milieux agricoles, on note la présence de **mammifères** comme l'écureuil roux ou le hérisson d'Europe. De manière générale, les impacts des éoliennes sur ces espèces sont très faibles à inexistantes.

Concernant les **amphibiens**, la présence de la ZNIEFF permet la reproduction de ces espèces dans les mares forestières (et notamment le Sonneur à ventre jaune) et dans les fossés ou mares temporaires de l'aire d'étude immédiate. Les milieux boisés peuvent alors être utilisés en phase terrestre. Le contexte très agricole de l'aire d'étude immédiate reste toutefois un facteur limitant pour la présence d'amphibiens.

22 espèces **d'insectes** observées dont Le Flambé et 6 espèces de reptiles dont l'orvet fragiles. Ces 2 catégories ont majoritairement un enjeu de conservation "faible".



Le Flambé
(source libre de droit)



Sonneur à ventre jaune
(source libre de droit)

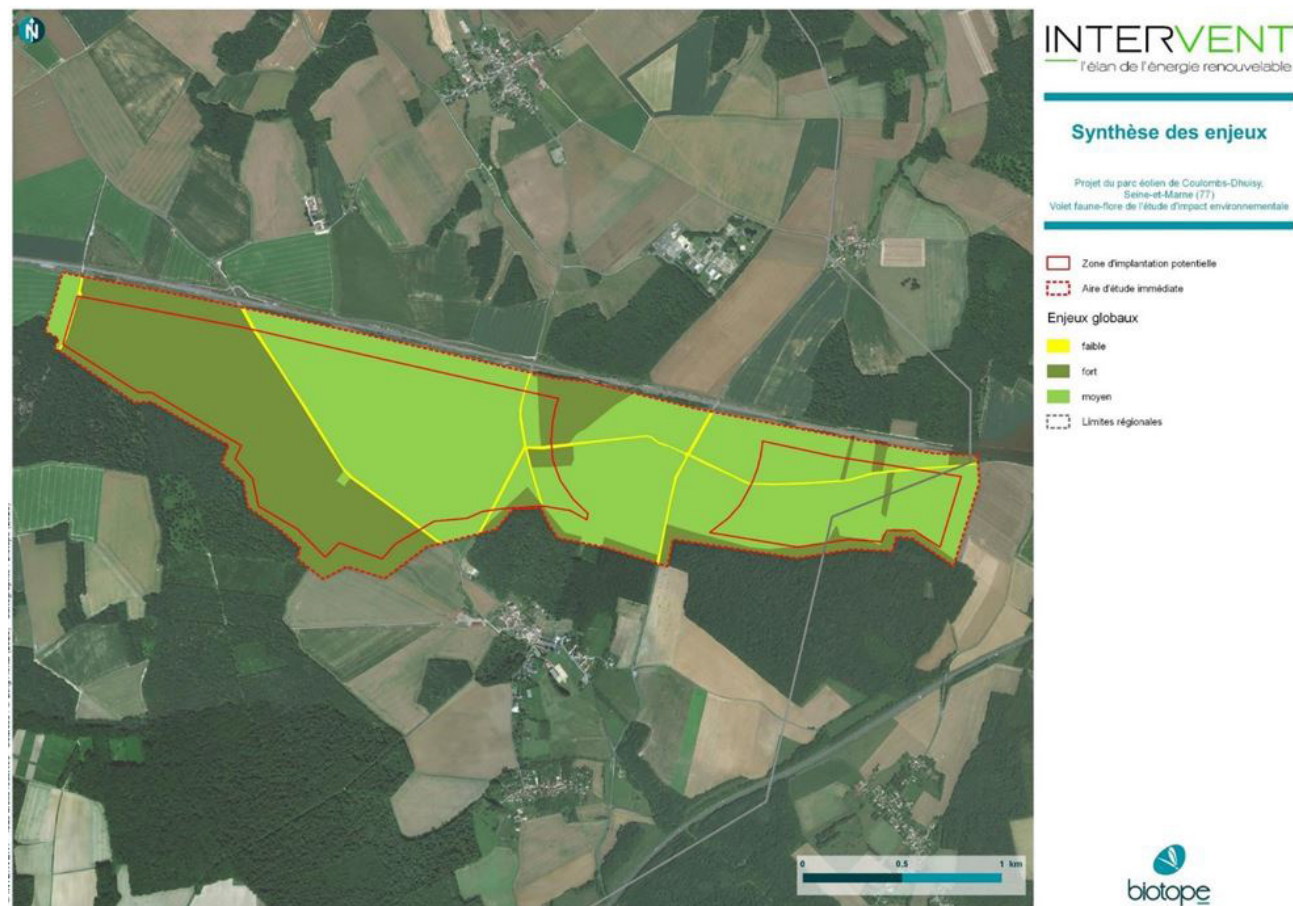
SYNTHESE

Le bureau d'études Biotope a étudié le terrain et les oeuvres bibliographiques pour faire un état des lieux exhaustif.

La caractérisation des enjeux a été synthétisé sur la carte ci dessous représentant la ZIP.

Il ne s'agit pas de cumuler les enjeux mais de cartographier ici l'enjeu le plus fort (mais pas spécialement prépondérant ; en effet, si un partie de la zone recueille 10 enjeux faibles et 1 enjeu fort, la zone se caractérisera en enjeu "fort").

C'est donc sans surprise que les axes routiers sont en d'enjeu faible, les zones agricoles en enjeu moyen et les bois (et la partie limitrophe de la ZNIEFF) représentés en enjeux forts.



Carte de synthèse des enjeux "milieu naturel" sur le site du projet

PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'aire d'étude éloignée (cf. carte à droite) est principalement marquée par des plaines agricoles où de nombreux petits boisements viennent s'implanter. Les vallées viennent davantage rompre cette monotonie plane par leur topographie mais également par leur aspect « vert » linéaire qui s'en dégage. Les espaces ouverts agricoles sont issus du remembrement agricole et se caractérisent par de vastes espaces de cultures plans où de nombreux boisements morcelés sont implantés notamment sur la partie est du territoire d'étude, bloquant de nombreuses vues lointaines.

Le territoire est rural et sa densité de population reste globalement faible mais les bourgs sont nombreux et ponctuellement répartis, notamment dans les paysages de vallées, le long des cours d'eau. La sensibilité est faible.

A l'échelle immédiate, les sensibilités paysagères sont faibles à fortes étant donné la proximité avec le projet.

Depuis les abords de Coulombs-en-Valois, les vues sont importantes mais n'entrent pas en covisibilité avec des éléments structurants du paysage (clocher, vallée, bâti, ...). Les sensibilités sont donc faibles. La commune de Germigny-sous-Coulombs se situant sur un léger relief peut entretenir quelques visibilités avec la ZIP depuis les hauteurs de son bourg, induisant un impact modéré.

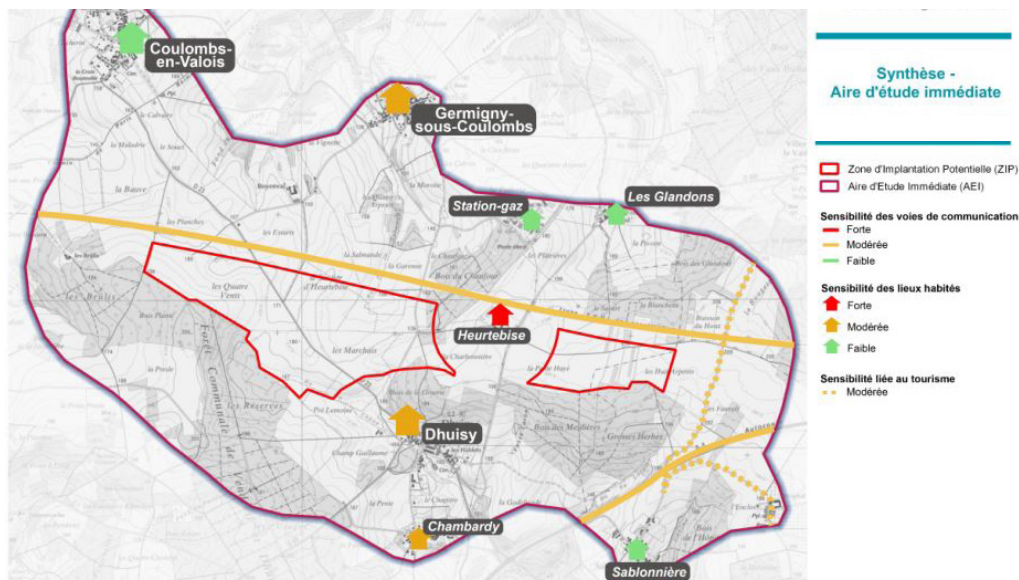
Depuis le nord de la ZIP la station-gaz et le lieu-dit des Glandons n'entretiennent que de faibles vues avec le projet, les boisements du Chaufour et des Glandons tronquant la majorité des vues. Situé au centre de la ZIP (elle-même séparée en deux), le lieu-dit de Heurtebise entretient de nombreuses vues avec le projet étant donné sa proximité.

Sur les abords sud de la ZIP s'implantent le village de Dhuisy ainsi que le hameau de Chambardy. Ceux-ci viennent se situer dans un creux topographique créée par le ru de Montreuil-aux-Lions. Par conséquent le léger relief crée, surmonté de boisements viennent capter la majorité des vues. Le projet apparaîtrait malgré tout au-dessus de ces boisements.



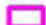

A l'est de l'AEI, le hameau de Sablonnière n'entretient que de faibles vues avec le projet.

Une implantation parallèle à l'axe de la ligne TV Est-Européenne, ligne de force importante du territoire, semble à prioriser.





Ce territoire présente donc un bon potentiel éolien, le projet éolien Groseille viendra s'insérer dans la continuité des parcs actuellement en service, tel que décrit dans le SCOT.



**Synthèse -
Aire d'étude éloignée**

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'Etude Immédiate (AEI)
-  Aire d'Etude Rapprochée (AER)
-  Aire d'Etude Eloignée (AEE)

Contexte éolien (Avril 2020)

-  Eolienne en instruction
-  Eolienne accordée
-  Eolienne en exploitation
-  Densité éolienne importante

Sensibilité des voies de communication

-  Forte
-  Modérée
-  Faible




Sensibilité des lieux habités

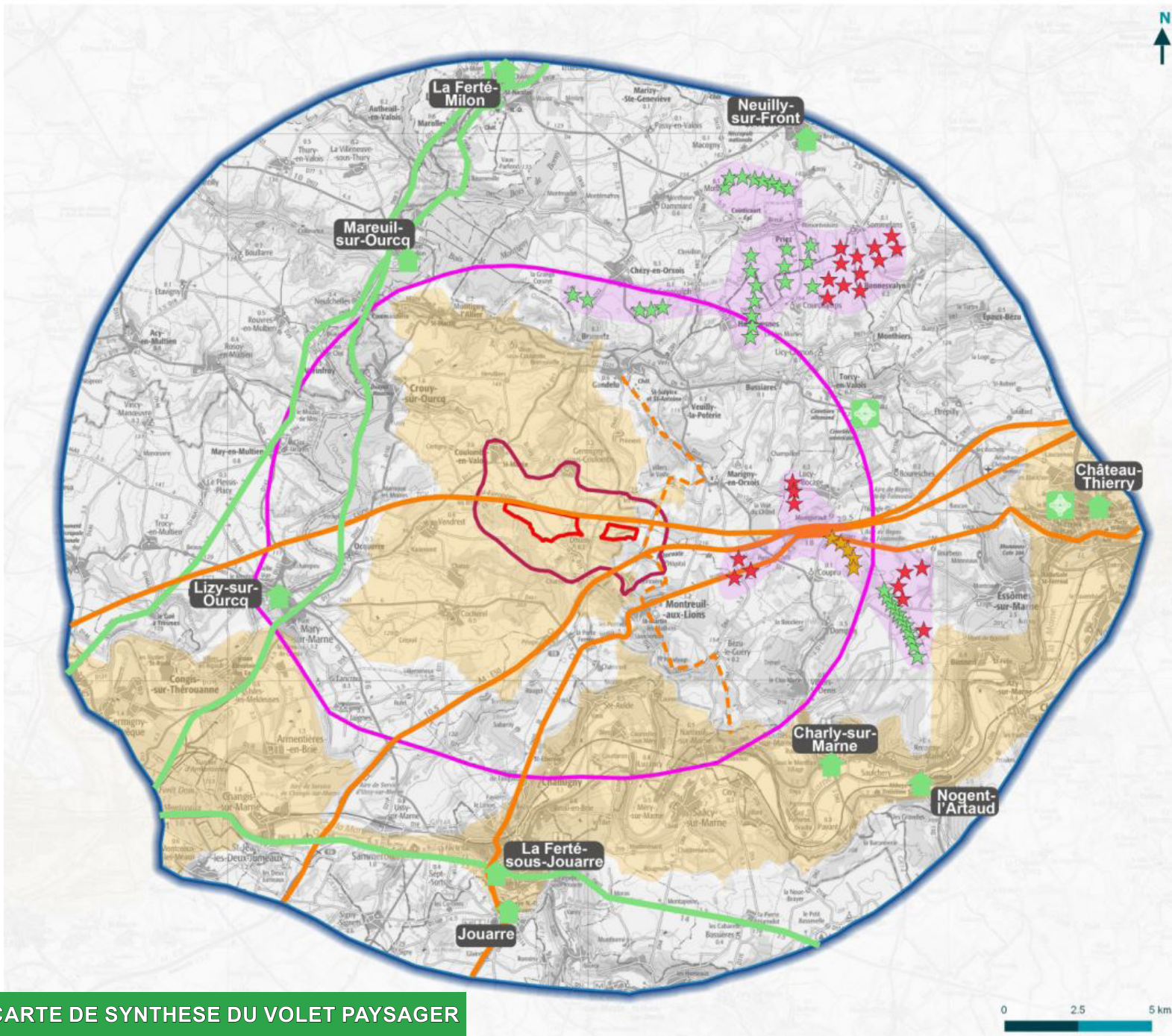
-  Forte
-  Modérée
-  Faible

Sensibilité des unités paysagères

-  Forte
-  Modérée
-  Faible à nulle

Sensibilité liée au tourisme

-  Site de sensibilité faible
-  Site de sensibilité modérée
-  Sentier de sensibilité modérée



CARTE DE SYNTHÈSE DU VOLET PAYSAGER

LES PERCEPTIONS À L'ECHELLE RAPPROCHÉE

CADRAGE VERS LE PROJET - PERCEPTION DEPUIS LE CENTRE BOURG DE COULOMBS EN VALOIS, DEPUIS LE NORD EST DE DHUISY ET DEPUIS L'OUEST DE GERMIGNY SOUS COULOMBS

C'est en effet à cette échelle que le projet sera perçu comme un élément du paysage local.

C'est aussi à cette échelle que se jouera l'insertion du projet dans le paysage, notamment en ce qui concerne sa visibilité. Il est donc nécessaire de bien connaître les enjeux et sensibilités à cette échelle. Voici quelques éléments de coupes/bloc-diagrammes et de photographies commentées. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est indiquée par un encart rouge lorsqu'elle sera visible, en bleue si elle ne l'est pas.

Depuis le centre-bourg de Coulombs-en-Valois

La ZIP n'est pas perceptible étant donné l'aspect compact du bâti de la commune, empêchant les vues lointaines.



Depuis le nord-est de Dhuisy

Depuis ce point de vue, on observe aisément le léger renforcement dans lequel vient s'implanter Dhuisy, dos à la vue.

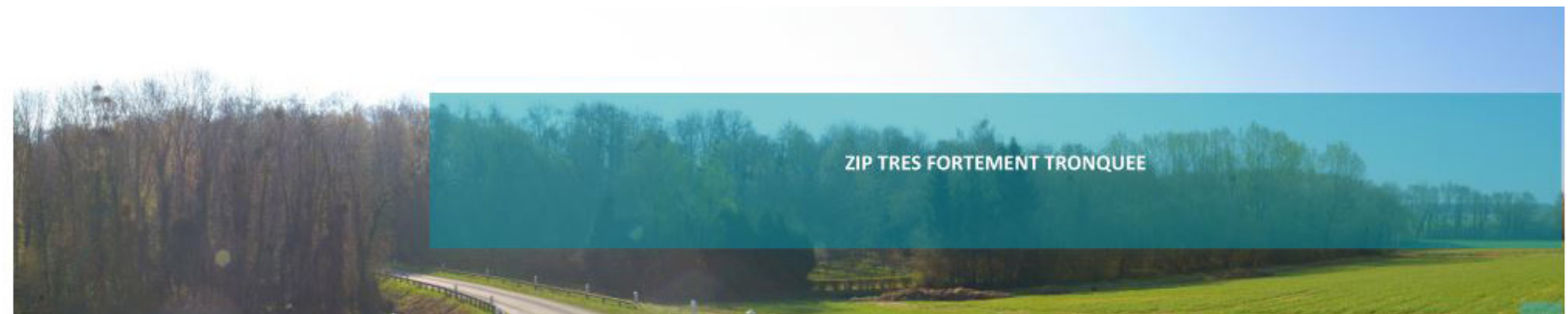
La ZIP apparaît au-dessus des boisements surplombants le relief, de part et d'autre de la route.



Depuis l'ouest de Germigny-sous-Coulombs

Ce point de vue se situe dans un creux topographique où un boisement s'est installé.

La ZIP est proche mais le boisement tronque fortement les vues.



POINTS DE VUE PROPOSES PAR L'EXPERT PAYSAGISTE POUR LES PHOTOMONTAGES À DIFFÉRENTES LOCALISATIONS (+/- PROCHES DU SITE)



INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable

Localisation photomontages
Aire d'étude rapprochée

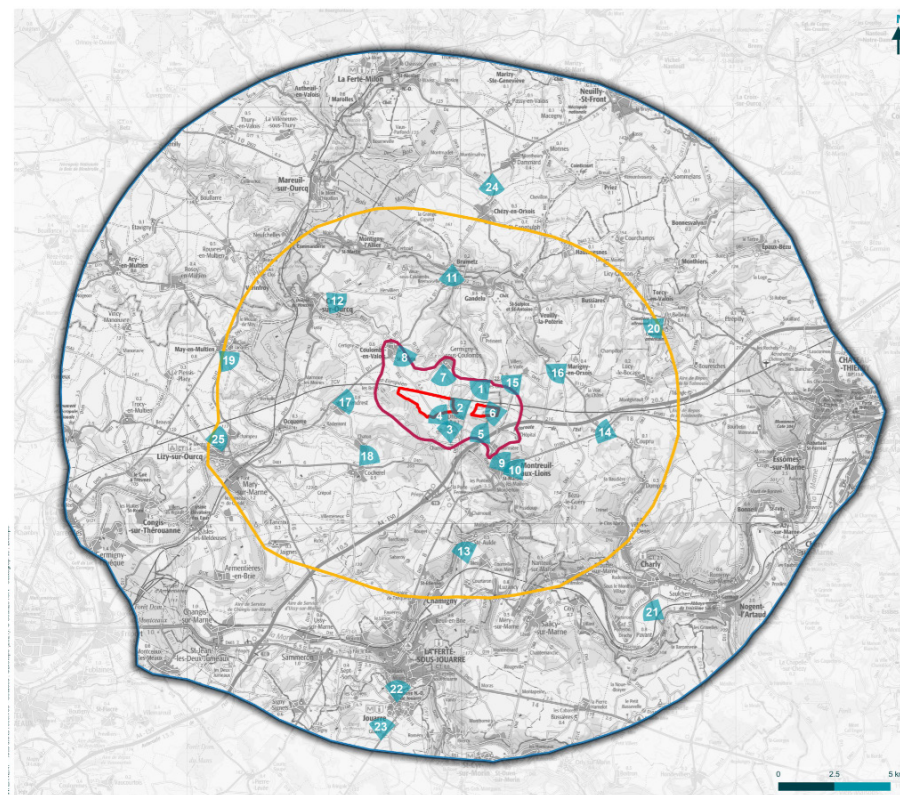
Périmètres
 [Red outline] Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 [Pink outline] Aire d'Etude Immédiate (AEI)
 [Yellow outline] Aire d'Etude Rapprochée (AER)

Un parc éolien constitue un élément paysager qui engendre une visibilité réelle, une étude spécifique sera conduite par un paysagiste dans le but de réaliser une évaluation des impacts à attendre dans le paysage sur la base de pièces graphiques adaptées : cartographies, coupes topographiques et photomontages. Ces visualisations sont mises en forme avec un logiciel spécialisé et une méthodologie permettant de donner une représentation juste de l'insertion future du projet dans le paysage.

Un total de 25 vues ont été choisies pour les photomontages.

NOUS VOUS INVITONS À PROPOSER DE NOUVELLES PRISES DE VUE.

TOUTEFOIS, TOUTES LES DEMANDES NE POURRONT ÊTRE RÉALISÉES. ELLES DEVRONT ÉGALEMENT RESPECTÉES LE PRINCIPE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'ÊTRE RÉALISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC.



INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable

Localisation photomontages
Aire d'étude éloignée

Périmètres
 [Red outline] Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 [Pink outline] Aire d'Etude Immédiate (AEI)
 [Yellow outline] Aire d'Etude Rapprochée (AER)
 [Blue outline] Aire d'Etude Éloignée (AEE)



PROCHAINES ÉTAPES

FINALISATION DU PROJET

Les résultats des études détaillées ainsi que le résumé des remarques de la concertation préalable vont permettre de définir le projet final retenu.

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Une fois le dossier et les études détaillées terminés, une demande d'autorisation sera formulée sous format électronique et papier et déposée en préfecture. C'est le départ officiel du processus d'instruction du dossier. La finalisation du dossier est prévue au 2nd semestre 2021.

PHASE D'EXAMEN (DE 4 À 12 MOIS)

Durant cette phase, l'administration procède à une instruction inter-services pour recueillir les différents avis en fonction des sujets. Les demandes de compléments d'informations et questions quasi-systématiques amènent à un échange entre le porteur de projet et l'administration.

Puis des consultations obligatoires des instances et des commissions concernées sont menées et un avis de l'autorité environnemental est donné.

PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE (3 À 4 MOIS)

Lorsque l'administration reçoit les réponses des services consultés ainsi que l'avis de l'autorité environnemental, une enquête publique est ouverte. Une commission d'enquête est dès lors désignée par le tribunal administratif pour conduire l'enquête de façon à permettre au public de prendre pleinement connaissance du projet. La commission peut par ailleurs organiser des réunions et demander toute information qu'elle estime utile au porteur de projet. Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions par courrier ou sur le registre prévu à cet effet. A l'expiration de l'enquête publique un dernier échange a lieu entre la commission d'enquête et le porteur de projet. Un rapport d'enquête avec des conclusions motivées est également rédigé.

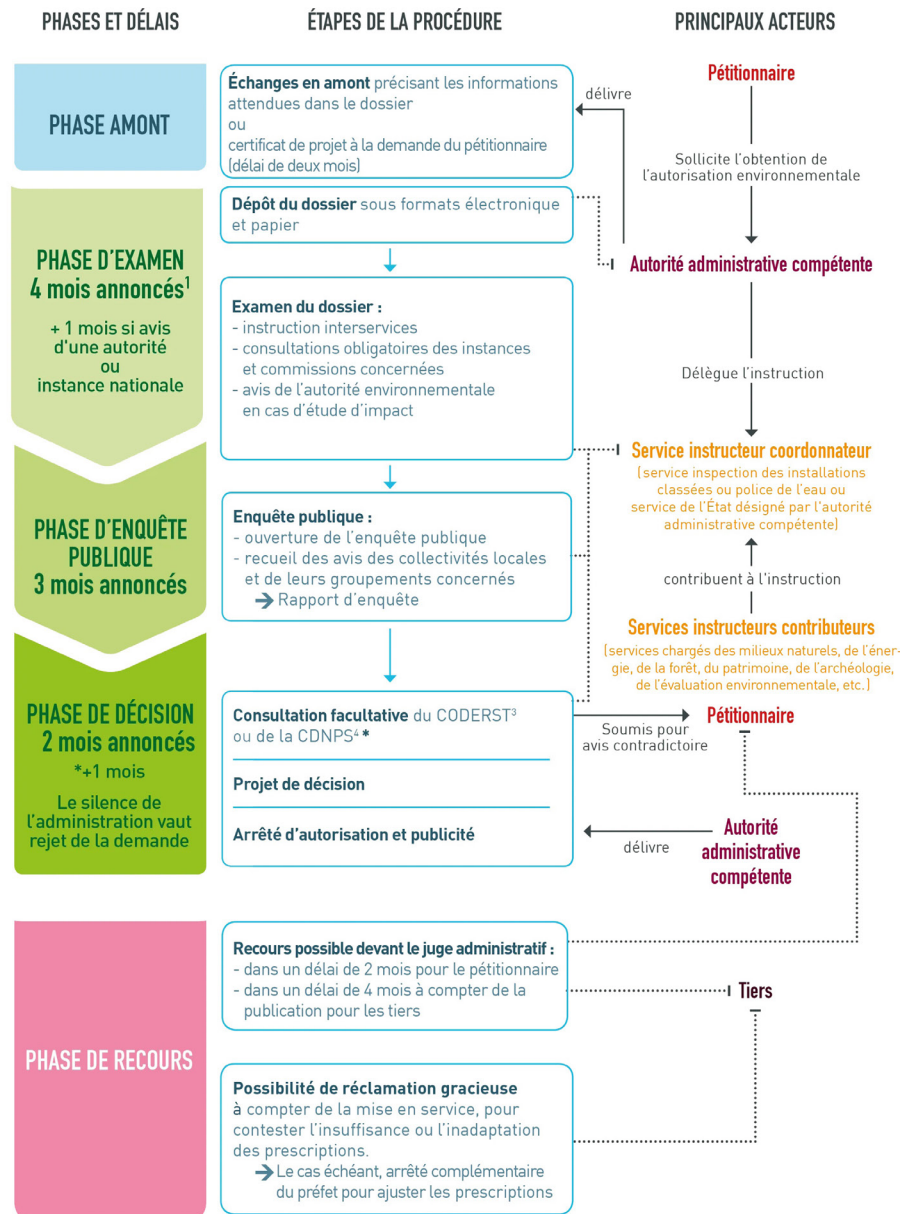
PHASE DE DÉCISION (3 À 6 MOIS)

Une fois le rapport d'enquête produit, le préfet peut consulter les différentes commissions pour recueillir des avis complémentaires. Ainsi, même si elle est facultative, la pratique montre que la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS) est toujours sollicitée. À la suite de quelques semaines de délibération le préfet rend sa décision.

Une fois le projet définitif accepté, 18 mois sont encore nécessaires pour la préparation du chantier et seulement 6 à 8 mois pour la construction des éoliennes.

Ainsi, si l'autorisation est délivrée, une mise en service du parc éolien est projetée au plus tôt en 2025 et au plus tard en 2028-2029.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



DIDOM-SPES/PLA/16269 - Janvier 2017 - Crédits photos - page 1 : Thierry Degen (cours d'eau x2), Arnaud Bouissou/Terra (éolienne), page 2 : Aurélien Miralles, page 3 : Arnaud Bouissou/Terra, Laurent Mignaux/Terra

1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

INTERVENT

— l'élan de l'énergie renouvelable

INTERVENT SAS,
Siège social 3, boulevard de l'Europe,
Tour de l'Europe 183,
F - 68 100 MULHOUSE

03.89.66.37.51
info@intervent.fr

www.intervent.fr